
U d'/of OTTAWA
39003000781129




BIBLIOTHÈQUE BELGE

DES

CONNAISSANCES MODERNES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de H. BERTIAUX

BIBLIOTHÈQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

COLLABORATEURS :

MM. E. Allard, G. Th. Antheunis,
J. Banneux, H. Bertiaux, L. Bertrand,
H. Bergé, P. Benoit, J. Brans, V. Brants,
A. Carlier, A. Daimeries, P. De Caluwe,
G. De Greef, P. De Haulleville, W. Deprez,
L. De Lantsheere, H. Denis, J. Delecourt-Wincqz,
E. Descamps, Dr Destrée, P. De Puydt, L. Dommartin,
F. Evrard, P. Francotte, G. Fréderix, C. Frère,
Dr Gallet, G. Gautier de Rasse, E. Gens, J. Gobert,
Iwan Gilkin, Dr Gratia, L. Gillekens, E. Greyson,
R. Guillery, H. Haerynck, P. Hamelius, E. Hiel, A. Huberti,
H. Hymans, P. Huybrechts, Dr Jacques, A. James, A. Joly,
G. Kaïser, Ch. Kerremans, M. Kufferath, E. Lagrange,
L. Lambotte, A. Lameere, H. Langerock, Gal Lasserre,
E. Laurent, L. Leclère, C. Lemonnier, F. Ley, G. Lorand,
L. Lubbers, A. Mabille, E. Mahaim, L. Monniez, E. Monseur,
L. Moreau, Ch. Mourlon, A. Michielsens, Ch. Morisseaux,
L. Morichar, F. Nautet, H. Nizet, G. Pantens, H. Pergameni,
Ch. Potvin, Ad. Prins, J. Pyro, A. Proost, A. Reul,
A. Ramaeckers, L. Richald, M. Rosart, Eug. Robert,
Ern. Rousseau, P. Saintenoy, A. Samuel, F. Siccard,
C.-A. Serrure, A. Sluys, L. Schilgen, L. Solvay,
Dr Speihl, A. Stévart, P. Stroobant, E. Tassel,
L. Titz, I. Teirlinck, A. Terneu, P. Thomas,
L. Van der Swaelmen, E. Van Elewyck,
J. Van Drunen, E. Verlant,
T. Vernieuwe, Dr Van Blaeren,
J. Vercoullie, A. Wauters,
M. Wilmotte, T. Zanardelli.

Charles Rozez, Éditeur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR
DE LA BELGIQUE

DU MÊME AUTEUR

HET KOOPEN OP KREDIET. — *Épuisé.*

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE. — *Des temps les plus reculés jusqu'à l'émancipation de Charles-Quint. 1515.* Prix : fr. 2.50.

LA COMPTABILITÉ COMMERCIALE DANS SES RAPPORTS AVEC LES LOIS BELGES. — *Bibliothèque belge des connaissances modernes.* Prix : fr. 1.25.

EXTENSION UNIVERSITAIRE. — *Introduction à l'étude scientifique de l'histoire des lettres néerlandaises*, compte rendu du cours de. M. Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand, précédé d'un historique de l'œuvre de l'Extension universitaire Prix : fr. 1.25.

EN PRÉPARATION

EXTENSION UNIVERSITAIRE. *Introduction à l'étude de la géographie générale,* compte rendu du cours de M. Adolphe De Ceuleneer, professeur à l'Université de Gand.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE. *De l'émancipation de Charles-Quint jusqu'à nos jours.*

BIBLIOTHÈQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

LE
COMMERCE EXTÉRIEUR
DE LA BELGIQUE

d'après les documents officiels

PAR

Pierre HUYBRECHTS
Professeur à l'Athénée royal de Bruges.



BRUXELLES
CHARLES ROZEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
81, RUE DE LA MADELEINE, 81.



AVERTISSEMENT

Le lecteur trouvera ici un résumé raisonné de l'immense in-folio vert de trois cents pages de chiffres que le Gouvernement belge fait paraître chaque année, sous le titre de *Tableau général du Commerce avec les pays étrangers.*

Peu de personnes connaissent cet énorme volume, et la plupart de celles qui le reçoivent n'ont pas le courage de le parcourir. Il s'en dégage pourtant de précieuses déductions que notre travail a uniquement pour but de faire ressortir davantage en les étayant de textes puisés aux meilleures sources.

Nous faisons suivre nos considérations de quelques renseignements concernant le commerce extérieur que tout négociant soucieux d'étendre son champ d'action a intérêt à posséder.

BIBLIOGRAPHIE

Statistique de la Belgique. Tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1893, publié par le Ministre des finances.

Moniteur belge. Tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers. — Paraissant tous les mois.

Recueil consulaire, contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger publié en exécution de l'arrêté royal du 13 novembre 1855, par le Ministère des affaires étrangères du royaume de Belgique.

L'Industrie et le Commerce en Belgique, leur état actuel et leur avenir, par Ernest Van Bruyssel.

Traité théorique et pratique des opérations commerciales, par Fr. Merten. Deux volumes. — Gand, 1878.

Le port de vitesse de Heyst, par J. Nyssens-Hart et J. Zone, ingénieurs. — Bruxelles, mai 1894.

Notice sur le port de Dunkerque, publiée par la Chambre de Commerce de Dunkerque.

La Belgique et l'émancipation commerciale et industrielle de l'Allemagne, par Em. Verstraete. — Bruxelles, 1869.

Les canaux maritimes et les ports de mer belges, par A. Gobert, ingénieur honoraire des mines. — Bruxelles, 1882.

Le développement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, par Henry Martel. Publication annuelle. Première année (1894).

Notre marine marchande future, par Ernest Léon Brahm, agent maritine. — Anvers, octobre 1892.

La pêche maritime. Brochure. Bruxelles, 1885.

Tarif officiel des douanes de Belgique, publié par le Département des finances. Tableau des droits avec indication des principales assimilations des marchandises.

L'exportation des denrées et produits agricoles de Belgique spécialement vers l'Angleterre, par Hippolyte Rolin. — Bruxelles, 1893.

De la crise agricole et des moyens d'y remédier. — Bruges, 1894.

Chambre de Commerce de Verviers. Rapport général sur la situation du commerce et de l'industrie de l'arrondissement de Verviers pendant l'année 1893. — Verviers, 1894.



LE

COMMERCE EXTÉRIEUR

DE LA

BELGIQUE

I

Le commerce extérieur en 1893.

Le commerce comprend l'échange et le transport des produits.

On distingue le commerce intérieur et le commerce extérieur.

Le COMMERCE INTÉRIEUR ou national se fait entre les habitants d'un même pays.

Des données précises sur l'importance du commerce intérieur de la Belgique font absolument défaut. On ne pourrait l'évaluer approximativement, a dit Ernest Van Bruyssel, qu'en relevant le chiffre de production de nos manufactures et de nos ateliers, diminué des quantités destinées à l'exportation.

Le COMMERCE EXTÉRIEUR d'un pays consiste dans l'ensemble de ses opérations commerciales avec les pays étrangers.

Nous pouvons apprécier celui de la Belgique d'une façon assez exacte grâce aux travaux, aux statistiques publiés par les Ministères des finances et des affaires étrangères.

Le commerce extérieur de la Belgique, dont la situation était loin d'être florissante en 1892, a encore décliné durant le dernier exercice.

Il est temps d'arrêter cette décadence par l'application de mesures énergiques et notamment par l'amélioration de nos relations avec les pays d'Outremer. Les pouvoirs publics et l'initiative privée peuvent coopérer à cette amélioration comme nous aurons l'occasion de le prouver au cours de cette étude.

Retraçons l'état de la crise par des chiffres, et disons d'abord ce qu'il faut entendre par commerce général, par commerce spécial.

Le COMMERCE GÉNÉRAL embrasse : à *l'importation*, tout ce qui est entré en Belgique, sans avoir égard à la destination ultérieure des marchandises, soit pour l'entrepôt, soit pour la consommation, soit pour le transit ; à *l'exportation*, toutes les marchandises qui passent à l'étranger, sans distinction de leur origine belge ou étrangère.

Le COMMERCE SPÉCIAL comprend : à *l'importation* les marchandises qui ont été déclarées pour la consommation intérieure, lors de l'importation ou de la sortie d'entrepôt ; à *l'exportation*, les marchandises étrangères qui leur sont assimilées par le payement des droits d'entrée, ou qui, affranchies de ces droits, ont été déclarées primitivement pour l'entrepôt.

COMMERCE GÉNÉRAL :

Importations.	2.810.700.000
Exportations.	2.590.300.000
Total	5.401.000.000 fr,

soit 61 millions de moins que l'année précédente, ou 1 %.

L'exercice de 1892 accusait une diminution de 8 °/₀ sur celui de 1891, et l'exercice de 1891, une diminution de 3 °/₀ sur celui de 1890. L'exposition universelle d'Anvers aura probablement arrêté ce déclin pour 1894 ; mais comme il ne s'agit dans l'espèce que d'un événement exceptionnel, il faudra, nous le répétons, agir énergiquement et promptement pour enrayer notre décadence commerciale.

Constatons en passant quelle a été l'influence de la « World's fair » sur notre commerce extérieur.

Pour les huit premiers mois de l'année 1894, un mouvement de valeurs à *l'importation* de 923.607.000 francs, soit une augmentation de 6 °/₀ sur les huit premiers mois de l'année 1893. Pour le mois d'août seul de l'année 1894, un mouvement de valeurs à *l'importation* de 130.697.000 francs, soit une augmentation de 31 °/₀ sur le mois d'août de l'année 1894.

Pour les huit premiers mois de l'année 1894, un mouvement de valeurs à *l'exportation* de 695.028.000 francs, soit un chiffre à peu près égal à celui de 1893. Pour le mois d'août seul de l'année 1894, un mouvement de valeurs à *l'exportation* de 80.822.000 francs, soit une diminution de 2 °/₀ sur le mois d'août de l'année 1893.

Donc augmentation à l'entrée des produits exotiques et diminution à la sortie des produits nationaux.

Voici d'ailleurs un tableau extrait du *Moniteur belge* en date du 26 septembre, donnant le mouvement de la navigation maritime pour les périodes du 1er janvier au 31 août, des années 1894 et 1893.

PORTS.	ENTRÉE				SORTIE			
	NOMB. DE NAVIRES.		TONNAGE.		NOMB. DE NAVIRES.		TONNAGE.	
	1894.	1893.	1894.	1893.	1894.	1893.	1894.	1893.
Anvers . . .	3,057	2,925	3,323,446	3,092,683	3,080	2,908	3,341,750	3,072,427
Bruges . . .	54	59	13,811	17,756	51	56	13,382	16,782
Bruxelles . .	83	89	15,488	14,748	84	83	15,574	14,491
Gand. . . .	533	601	311,387	309,049	509	561	290,749	274,561
Louvain. . .	2	4	353	562	»	4	»	562
Nieuport . .	23	25	6,436	7,611	16	25	4,518	7,252
Ostende. . .	1,007	994	653,597	552,552	1,002	975	653,613	544,089
Selzaete. . .	27	33	3,696	4,158	27	33	3,582	4,111
Termonde . .	»	3	»	346	»	»	»	»
Total . .	4,786	4,733	4,328,214	3,999,465	4,769	4,645	4,323,228	3,931,275

Commerce spécial :

Importations.	1.575.100.000
Exportations.	1.355.900.000
Total . .	2.931.000.000 fr.

soit une augmentation de 3 °/₀ (38.600.000) sur 1892, qui était en diminution de 12 °/₀ sur 1891.

Rapprochons les nombres des quatre derniers exercices :

1890	Importations	1.672.100.000
1891	»	1.799.800.000
1892	»	1.536.500.000
1893	»	1.575.100.000

L'augmentation de 8 °/₀ de 1891 sur 1890, s'était modifiée, pour 1892, en une diminution de 15 °/₀, et est redevenue légère augmentation de 3 °/₀ en 1893.

1890	Exportations	1.437.000.000
1891	»	1.519.000.000
1892	»	1.369.400.000
1893	»	1.355.900.000

Donc diminution constante, faite pour nous inquiéter sérieusement.

*
* *

La diminution est plus effrayante encore sur les chiffres du commerce de transit.

Le commerce de transit est celui qui résulte de la faculté qu'un État accorde aux pays voisins de se servir de son territoire pour le transport des marchandises venant de pays étrangers.

Les marchandises étrangères traversent ainsi le pays sans payer des droits.

Le transit procure des avantages considérables en ce qu'il favorise le roulage et la navigation intérieure et procure aux intermédiaires d'importants bénéfices de commission. Notre pays est un des pays les mieux situés géographiquement pour le développement du commerce de transit, il sert pour ainsi dire de trait d'union entre le centre de l'Europe, la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Nos premiers ministres, après 1830, surent donner à notre commerce de transit une vigoureuse impulsion grâce à des efforts inouïs et constants, grâce à l'introduction rapide des chemins de fer et grâce à la direction intelligente donnée à nos voies ferrées.

Le transit prit une grande extension chez nous après les événements de 1870-71, et le percement du Saint-Gothard lui fit atteindre bientôt son apogée.

Depuis 1889, il décline, ainsi que le démontrent à toute évidence les nombres alignés ci-dessous :

1889	1.554.500.000
1890	1.511.100.000
1891	1.328.000.000
1892	1.274.900.000
1893	1.234.300.000

Soit 302.200.000 francs de diminution en cinq ans, ou 21 0/0.

Cette statistique prouve que le transit, il n'y a pas bien longtemps branche importante de notre prospérité nationale, émigre vers d'autres pays et cela

parce que ces pays, nos voisins, ont créé Hoek van Holland, Dunkerque, Southampton, etc.

Hoek van Holland, avant-port de Rotterdam, à l'embouchure de la Nouvelle-Meuse.

Hoek van Holland a fait de Rotterdam le plus grand port de la Hollande. Sa situation avantageuse à 33 kilomètres de l'embouchure de la Meuse, disent MM. Nyssens et Zone en parlant de Rotterdam, sa proximité de la Belgique, ses attaches avec le réseau des lignes ferrées et des voies hydrauliques de l'Allemagne, en font à cette heure le concurrent le plus redoutable de notre métropole commerciale et des autres ports belges.

Dunkerque. Ce port a progressé dans les dernières années d'une manière considérable; par son tonnage il est classé le quatrième entre les ports français; par son mouvement de marchandises, il occupe le troisième rang.

1850	Navires	4042
1891	»	6078
1850	Tonnage. . . .	307.311
1891	»	3.180.311
1850	Droits perçus	5.690.983
1891	»	20.668.683

Ce développement n'a rien qui doive étonner, affirme une brochure distribuée à l'exposition universelle d'Anvers, car, par sa situation géographique, Dunkerque est le port le plus rapproché des centres industriels et manufacturiers du département du Nord et sa zone naturelle d'action s'étend jusque dans l'Est de la France.

Dunkerque, dans l'esprit des Français, doit ruiner Anvers (1).

Relevons à ce sujet un passage de la brochure citée ci-dessus :

« La comparaison des distances d'Anvers et de « Dunkerque aux principales villes de cette région « est à ce point de vue intéressante à faire; elle se « trouve résumée dans le tableau suivant :

Provenances ou destinations.	Distances.	
	à Dunkerque	à Anvers
	kilomètres.	kilomètres.
Lille	85	130
Roubaix	90	120
Tourcoing.	93	118
Valenciennes	133	140
Cambrai	148	202
Saint-Quentin.	201	203
Laon	251	255
Reims	303	307

(1) Extrait du rapport de M. Renard, notre consul à Melbourne :

Les quantités de laine achetées pour le marché d'Anvers ne sont plus aussi considérables qu'auparavant; c'est qu'anciennement les expéditions pour la France prenaient la voie d'Anvers, aujourd'hui la voie directe de Dunkerque est préférée.

« La prospérité constatée n'est donc pas due à une « cause accidentelle; elle est la conséquence logique « d'une situation géographique privilégiée qui fait « de Dunkerque le port naturel d'une des régions « les plus industrielles et les plus commerçantes du « continent. »

La France ne s'est refusé aucun sacrifice pour faire de Dunkerque une large porte ouverte sur la mer du Nord et a réalisé sa prévision qui consistait à en faire un sérieux concurrent pour le premier port belge,

SOUTHAMPTON est le port où se font régulièrement les opérations d'escale des transatlantiques du *Rotterdamsche Lloyd*, de la *Nederland*. et des malles express du *Norddeutscher Lloyd* et de la *Hamburg Amerikanische Packetfahrt*. C'est un port d'attache de premier ordre qui voit de jour en jour augmenter son importance commerciale. A ce titre, il devrait fixer l'attention de notre pays.

Hoek van Holland, Dunkerque, Southampton sont donc les adversaires que nous opposent nos voisins. Pour maintenir nos positions, nous devons non seulement améliorer ce qui existe mais aller résolument de l'avant et créer un port national sur la côte, le port d'escale et de vitesse de Heyst.

Il ne s'agit pas de reculer devant la dépense de quelques millions quand notre avenir est en jeu. Sachons au contraire nous inspirer de l'exemple de nos voisins qui ont exécuté des entreprises dont la hardiesse et le coût dépassent tout ce que nous avons tenté jusqu'à ce jour.

La stagnation de notre commerce a souventes fois préoccupé les esprits; des projets grandioses ont été

mis en avant pour relever notre activité commerciale. Em. Verstraete a rêvé la jonction du Rhin avec la Meuse, l'Escaut et la Mer du Nord par un vaste canal maritime allant de Coblence à Anvers et à Ostende; l'ingénieur des mines Gobert préconisa un large développement de nos canaux maritimes et de nos ports de mer intérieurs; le gouvernement actuel enfin, reprenant le projet de Maere-Limnander, veut accomplir notre rénovation par la réalisation du port de vitesse de Heyst.

La décadence du commerce de transit constitue donc en réalité un efficace plaidoyer en faveur de la cause des Brugeois, en faveur de la réalisation des légitimes espérances de l'antique Venise du Nord, en faveur du port d'escale de Heyst qui doit arrêter sur les côtes belges les grands steamers des lignes internationales qui ne prétendent plus remonter l'Escaut jusqu'à Anvers. Cette vérité s'impose de jour en jour davantage aux yeux de nos gouvernants et de nos législateurs et il devient de plus en plus évident que la création d'un port national, en eau profonde sur la côte, pourra seule sauver la Belgique de la ruine qui la menace.

*
* *

Pour le commerce spécial, les échanges avec les pays d'Europe représentent 79,6 °/₀ du mouvement des importations et exportations réunies; le reste (20,4 °/₀) forme la part de nos relations avec l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. Les proportions correspondantes, pour 1892, étaient de 78,5 °/₀ et de 21,5 °/₀.

Les quatre cinquièmes de nos affaires se font donc avec l'Europe. Ceci a suggéré à M. Van Bruyssel la ré-

flexion suivante : » C'est de la main des spéculateurs « étrangers que nous recevons les produits coloniaux « nécessaires à notre industrie : nos commerçants se « contentent de les revendre en demi-gros et en « détail et assistent passivement à la grande circu- « lation qui se fait autour d'eux. »

Nos rapports avec les marchés coloniaux, malgré les avertissements et les conseils de nos agents consulaires, ne se développent aucunement. Nos produits prennent le chemin de Dunkerque, du Havre, de Londres, de Liverpool, de Rotterdam, de Hambourg et sont expédiés de là, sous d'autres marques, aux quatre coins du globe.

Notre industrie, notre commerce ont trop peu de représentation à l'étranger. Nos fournisseurs n'accordent pas suffisamment de crédit aux destinataires.

Citons à ce sujet des extraits du *Recueil consulaire*.

M. Dalman, notre consul de Gothembourg, constate par des tableaux spéciaux détaillés annexés à son rapport que la Belgique a participé en 1892, au commerce suédois, dans une assez large mesure.

« Il lui serait sans doute possible, ajoute-t-il, de « développer encore ces transactions en cherchant, « comme le font ses concurrents étrangers, une re- « présentation sérieuse et honnête. Je me place dans « ce but entièrement à la disposition de toute per- « sonne qui y serait intéressée ! »

M. Théodore Closset, gérant du consulat de Belgique à Saint-Paul (Brésil), a reçu, pendant le cours de l'année 1893, dix demandes émanant de personnes désireuses de trouver des représentants pour leurs produits.

« J'ai répondu à toutes, dit M. Closset, en don-
« nant les indications qui m'étaient demandées aussi
« exactement que possible et en désignant en outre
« des personnes sérieuses, résidant sur place, à
« même de rendre les plus grands services. Aucune
« des pessonnes que j'avais ainsi désignées n'a reçu
« de proposition des hommes d'affaires qui s'étaient
« adressés à moi, preuve évidente de l'apathie des
« commerçants belges en général. »

Sanglant, mais juste!

Les exportateurs belges conservent donc une certaine méfiance vis à vis du Brésil, méfiance qui n'a pas de raison d'être.

Pourquoi le commerce belge n'est-il pas à même de rivaliser avec celui de toutes les nations? Nos prix de livraison ne sont-ils pas au moins aussi avantageux que ceux de nos concurrents ! Le pays ne possède-t-il pas des usines installées sur un pied assez grand pour faire face à toutes sortes de commandes ; ne s'y trouve-t-il pas de fabriques de meubles pouvant fournir tous les articles de luxe dans d'excellentes conditions ; l'industrie de la quincaillerie n'est-elle pas assez développée pour répondre à toutes les exigences des consommateurs ; la fabrication des tissus n'a-t-elle pas atteint le degré de perfectionnement obtenu par nos voisins !Pourquoi re fait-il donc qu'on ne rencontre au Brésil que peu d'articles belges ?

La cause doit d'abord en être attribuée au peu de connaissances que nos commerçants possèdent des besoins de ce vaste pays.

Cela provient certainement en outre de cette méfiance que les négociants apportent dans leurs relations et des crédits de peu de durée qu'ils accordent

dans les affaires qu'ils traitent. Ce crédit est tellement restreint que bien souvent les réceptionnaires ne sont pas en possession des marchandises que déjà l'échéance de la facture est arrivée; que les exportateurs belges accordent donc plus de temps aux acheteurs solvables, et ils verront immédiatement accroître le chiffre de leurs affaires.

Le rapport de M. Closset nous apprend encore que les Allemands inondent le Brésil de leurs articles quincaillerie et clouterie; ils ne fabriquent cependant ni mieux, ni à meilleur compte que nous.

Ces vérités et tant d'autres se trouvent répétées mille et mille fois dans le *Recueil consulaire* et cependant les négociants n'en connaissent pas le premier mot.

Pourquoi ? Parce que la plupart d'entre eux ignorent jusqu'à l'existence du *Recueil consulaire*.

Oui notre *Recueil* est trop peu consulté par nos financiers, nos industriels et nos commerçants. Il est cependant très complet et on ne doit pas hésiter à le placer parmi les meilleures publications de même nature.

Les rapports consulaires, déclare à juste titre M. Martel, donnent des indications sur la nature et le prix des marchandises particulièrement demandées dans les diverses circonscriptions consulaires; des relevés concernant le mouvement maritime constaté dans les différents ports; des considérations sur la situation industrielle, agricole, minière, etc., dans chaque pays. On y trouve aussi des études sur les règlements douaniers et les conventions internationales; ils traitent de la construction des chemins de fer, des tramways, en projet ou en voie d'exécution, au point de vue de la fourniture des rails et de tout

le matériel; des monnaies, poids et mesures en usage dans chaque localité; de la situation économique et financière du pays où nos consuls représentent la Belgique. En un mot, ils indiquent les opérations possibles et en font connaître les éléments et les bases.

*
* *

Mais revenons au commerce spécial de la Belgique. Ce mouvement se répartit de la manière suivante:

France	588.700.000
Allemagne	481.200.000
Angleterre	439.900.000
Amérique	418.900.000
Pays-Bas	377.700.000
Europe méridionale	258.200.000
Asie	129.100.000
Russie	114.800.000
Scandinavie	72.200.000
Afrique	50.400.000
Total	2.931.100.000

	Importations.	Exportations.
France	278.400.000	310.300.000
Allemagne	180.200.000	301.000.000
Angleterre	198.000.000	241.900.000
Amérique	315.200.000	103.700.000
Pays-Bas	200.600.000	177.100.000
Europe méridionale	131.600.000	126.600.000
Asie	98.400.000	30.700.000
Russie	97.700.000	17.100.000
Scandinavie	51.100.000	21.100.000
Afrique	23.900.000	26.500.000
	1.575.100.000	1.356.000.000

Il y a augmentation très faible pour l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Europe méridionale et les Pays Scandinaves ; augmentation plus forte pour l'Afrique et pour la Russie.

1892	Afrique.	38.200.000
1893	»	50.400.000
1892	Russie	79.600.000
1893	»	114.800.000

La prospérité naissante de l'État Indépendant du Congo est cause de l'augmentation de notre chiffre d'affaires avec l'Afrique (1).

Il faut chercher ailleurs les sources de l'amélioration de nos relations avec la Russie. Nous les trouverons dans le rapport de notre consul général à Moscou, M. van Scherpenzeel.

C'est la guerre douanière qui s'est déclarée dans le courant de 1893, entre la Russie et l'Allemagne, qui a joué un rôle prépondérant dans cette extension.

Nos usines ont reçu des commandes importantes de machines, de fers, d'aciers et d'autres produits que la Russie avait l'habitude d'acheter en partie en Allemagne. Beaucoup de nos producteurs sont parvenus ainsi à introduire et à faire connaître sur les marchés russes certains fabricats qui, jusqu'alors, avaient été livrés exclusivement par les manufactures allemandes.

Reproduisons quelques réflexions de M. van Scherpenzeel:

---

(1) *Congo.* Importations — Augmentation. 4.100.000 ou 51 °/o
Exportations — « 1.600.000 ou 21 °/o

2

Pour développer leurs relations avec la Russie, il faut que les fabricants belges se plient aux exigences et aux conditions de crédit imposées par les négociants russes (1). Ces conditions sont acceptées par leurs concurrents allemands et anglais dont le chiffre d'affaires avec la Russie est encore très considérable. Le crédit à accorder au négociant ou fabricant russe varie de trois à neuf mois de la date de la facture.

Les conditions de vente de la plupart de nos producteurs, „ *franco bord Anvers* „ ou payement à la réception de la marchandise, ne sont généralement pas acceptées. Les maisons d'importation, obligées d'acquitter, à la réception de la commande, les frais de transport et de droits de douane excessifs qui s'élèvent ensemble, par exemple pour le fer, à environ 200 °/₀ de la valeur du métal en Belgique, ne sont guère disposées à payer comptant une marchandise qu'elles revendent à leurs clients russes en leur accordant un crédit de six à douze mois.

Ecoutez encore ceci !

Les fabricants russes qui recevaient, en 1892, le plomb presque exclusivement de l'Allemagne, ont dû, par suite des droits prohibitifs dont sont frappés, provisoirement, à leur entrée en Russie, les marchandises allemandes, importer le plomb de l'Angleterre et de la Belgique.

Les appareils pour la préparation de la laine à la filature viennent presque tous de la Belgique. Les métiers pour la fabrication du cachemire, de l'orléans

---

(1) Voir, concernant le crédit, ce qu'a dit M. Closset.

et des tissus légers de diverses couleurs mélangées pourraient égalcment être importés avec succès de notre pays.

Les machines-outils pour le travail du bois et des métaux viennent de Chemnitz, de l'Angleterre et de la Belgique. Les constructeurs belges, qui voudraient faire connaître et apprécier leurs machines-outils, devront, à l'exemple de leurs concurrents allemands et anglais, envoyer en consignation à une des maisons solidement établies sur la place de Moscou, un assortiment d'au moins dix machines, dont six tours, deux machines à raboter et deux à percer.

Les principales marchandises de provenance belge importées en Russie sont : le fer et l'acier, le plomb, la verrerie, les glaces, les machines de toute espèce, les armes à feu, etc. Un grand nombre de produits belges expédiés en Russie par la voie de la Hollande ou de l'Allemagne sont compris dans les importations hollandaises ou allemandes et figurent dans la statistique des articles provenant de ces pays.

M. van Scherpenzeel a dressé dans son rapport un tableau des marchandises soumises aux taxes les moins élevées à leur importation, la Belgique jouissant en Russie du traitement de la nation la plus favorisée.

Tableau très intéressant à consulter, trop long pour être reproduit ici.

S'il y a augmentation pour l'Afrique et la Russie, il y a par contre diminution pour l'Amérique et pour la France. Le chiffre d'affaires de la France et spé-

cialement celui des exportations vers la Belgique a beaucoup diminué.

France 1892	. . . . . .	610.200.000 francs.
Id. 1893	. . . . . .	588.700.000 id.

L'effet des droits protecteurs, sans doute !

Quel puissant argument en faveur de la liberté des échanges ! (1).

Il résulte des rapports de nos agents consulaires en France, que la muraille de Chine dont ce pays s'est entouré en augmentant sensiblement ses tarifs douaniers n'a servi qu'à diminuer ses débouchés à l'extérieur.

M. Rivart, consul à Reims, nous dit que la situation du commerce de vins de Champagne qui, en ce qui concerne l'exportation n'était pas déjà satisfaisante en 1892, ne s'est pas améliorée dans le cours de 1893.

Les expéditions ont diminué. L'exercice du 1er avril 1892 au 1er avril 1893, comparé à celui de 1891 à 1892, s'est terminé par un déficit énorme de 3.155.783 bouteilles.

Cette diminution considérable se répartit comme suit :

71.346 bouteilles sur les expéditions en France.
3.084.437 » » celles à l'étranger.

La France a prétendu atteindre ses voisins et se voit lésée elle-même. Souhaitons que la leçon lui profite et qu'elle rentre dans la voie plus généreuse qu'elle semblait s'être tracée autrefois.

---

(1) Voir dans la seconde partie de ce travail le discours de M. Jules Garot.

Les valeurs de l'importation de France en Belgique sont de 278.400.000 francs et celles de notre exportation pour ce pays sont de 310.300.000 fr. L'exportation dépasse donc l'importation de 31.900.000 fr. ou 11 %.

La mise en consommation des produits importés de France a diminué de 21.100.000 francs, ou 7 %, comparativement à l'année 1892.

Les produits français sur lesquels il y a diminution à l'entrée en Belgique sont les suivants :

Engrais.	5.670.000 fr.	19.348.000 kil.
Vins.	4.654.000 »	29.236 hect.
Chaux, soufre et matières minérales brutes non dénommées.	4.324.000 »	—
Légumes: Pommes de terre.	3.322.000 »	37.715.000 kil.
Tissus de soie.	2.507.000 »	—
Seigle.	2.138.000 »	13.199.000 »
Bestiaux.	1.567.000 »	3.939 têtes.
Résines et bitumes.	1.542.000 »	3.491.000 kil.
Chanvre. Étoupes et lin.	1.432.000 »	1.548.000 »
Fils de laine. Poils de chèvre.	1.142.000 »	116.000 »
Beurre frais et salé.	1.130.000 »	434.000 »
Bois de construction.	1.101.000 »	7.926 m^3
Graines oléagineuses.	1.098.000 »	4.263.000 kil.
Tourteaux.	785.000 »	5.701.000 »
Objets d'art et de collection.	712.000 »	—

Froment, épeautre et méteil.	683.000 fr.	3 116.000 kil.
Fils de soie.	626.000 »	6.920 »
Voitures pour chemins de fer et tramways.	470.000 »	—
Graines non dénommées.	438.000 »	730.000 »
Armes.	421.000 »	—
Savons.	420.000 »	121.000 »
Graisses.	357.000 »	170.000 »
Écorces à tan.	354.000 »	3.537.000 »
Acier brut et ouvré.	320.000 »	960.000 »
Drilles et chiffons.	299.000 »	853.000 »

Les augmentations au contraire ont porté sur les cafés, les laines, les cotons, les huiles végétales, les chevaux et poulains, les peaux brutes, les produits chimiques, etc.

Voilà pour la Belgique. On avouera que la France n'a pas atteint son but de ce côté.

Voyons ce qu'elle a obtenu ailleurs, vis-à-vis de la Suisse notamment dont elle a voulu surtout frapper les fabricats.

M. Jooris, notre consul à Berne, écrit : « L'influen-
« ce de l'exclusivisme douanier de la France a été moins
« néfaste sur le travail national qu'on eût pu le redou-
« ter, puisque l'importation des matières brutes qui
« doivent l'alimenter accuse une augmentation et que
« d'un autre côté les bénéfices de l'agriculture sont
« venus en combler le déficit. En outre, la diminution
« de l'importation des fabricats étrangers est venue
« à son aide en réservant aux produits indigènes une
« place plus large sur le marché intérieur. »

Donc, la Suisse, visée spécialement supporte le choc et cela malgré la situation défavorable qu'elle occupe au cœur de l'Europe.

Le peuple suisse, qui habite un pays hérissé de montagnes, où les communications sont difficiles; ne possédant ni charbon, ni fer; sans littoral, privé de tout port, trouve néanmoins moyen de répandre ses produits non seulement dans toute l'Europe, mais en Orient, aux Indes, en Chine, en Amérique.

Cet exemple de persévérance et d'énergie mérite d'être rappelé à nos compatriotes; il faut que ces derniers secouent enfin leur torpeur commerciale pour prendre part aux grandes entreprises, il faut qu'ils témoignent d'esprit d'initiative et qu'ils aillent par eux-mêmes porter au loin le digne renom de nos produits industriels. Notre commerce doit être avant tout *actif* (1).

Le Gouvernement pourrait utilement intervenir en encourageant davantage les études commerciales et cela en chargeant de missions spéciales les premiers sujets sortant de l'Institut supérieur de Commerce, d'Anvers

Les pères de famille d'autre part, toujours si arbitrairement et si prétentieusement au courant des faits et des choses de l'enseignement, feraient bien de songer davantage à l'avenir de leurs fils et de méditer les exemples que nous allons leur soumettre.

Le choix de la carrière mérite réflexion, mûre réflexion.

X avait deux fils : A et B.

---

(1) Le commerce d'une nation est *actif*, lorsque cette nation s'occupe elle même de trouver le placement de ses produits et les marchés des produits qu'elle doit se procurer au dehors. Il est *passif* au contraire, lorsque les étrangers viennent s'établir dans le pays pour acheter ses productions et y importer celles de leur industrie.

A était intelligent et travailleur. Il sortit premier de la rhétorique des humanités anciennes et fit de brillantes études de droit. A est devenu magistrat en province.

B était d'une intelligence médiocre. On l'a placé dans le commerce, *la boutique*. Le vent lui a été favorable, il a mené sa barque à bon port. Il se trouve aujourd'hui à la tête d'une fort jolie fortune et vit largement et généreusement de ses rentes. Ses concitoyens ne demandent qu'à l'élever sur le pavois.

Y avait également deux fils : C et D.

C était exceptionnellement doué, son père l'a fait entrer à l'Ecole militaire. C est capitaine en ce moment.

D avait peu ou pas de moyens, il n'avait la bosse d'aucune science, on l'a placé dans l'industrie. D s'est ruiné en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire.

Ces cas, on l'avouera, se rencontrent tous les jours

Le fils intelligent est voué aux études supérieures et devient : magistrat, ingénieur, fonctionnaire! Les nonante-neuf centièmes des fonctionnaires s'encroûtent, ceux qui percent sont de *raræ aves*.

Les fils moins doués sont destinés à l'industrie, au commerce : *Faisons-en des boutiquiers*, dit le père de famille. Ces intelligences inférieures deviennent assez souvent par la grâce de Dieu millionnaires, ou plus fréquemment se ruinent par bêtise.

Quand donc voudra-t-on comprendre, admettre que l'industriel, que le commerçant doivent être pour le moins aussi malins que les fonctionnaires ?

Leur intelligence ne sera jamais assez ornée !

Pourquoi faire faire à nos jeunes gens des études universitaires uniquement dans le but de créer des

fonctionnaires capables, des avocats célèbres, des médecins illustres et des stratégistes fameux ?

Ne pourrait-on pas y former des industriels éclairés, des commerçants perspicaces et contribuer ainsi plus efficacement au relèvement de notre petit pays?

Répandre nos produits au dehors, faciliter le travail national et coopérer à la solution de la question sociale, voilà à quoi devraient tendre tous nos efforts!

*
* *

Pour les importations et les exportations réunies, la valeur des marchandises transportées par mer, en 1893, dépasse de 700.000 francs celle des marchandises entrées et sorties, par la même voie, en 1892 (1). Si l'on considère séparément chacun de ces deux mouvements, on constate qu'il y a, par rapport à 1892, diminution de 1.500.000 francs pour les importations, et augmentation de 2.200.000 francs pour les exportations.

Les transports par terre et chemins de fer, pour les importations et les exportations réunies, ont diminué de 40.900.000 francs ou 2 °/₀ par rapport à ceux de 1892; l'année d'avant, la diminution avait été de 8 °/₀. Si l'on envisage isolément les importations et les exportations, on constate une augmentation de 6.400.000 francs pour les importations, et une diminution de 47.300.000 pour les exportations.

Les transports par canaux et rivières, pour les importations et les exportations réunies, ont diminué de 20.800 000 francs ou 4 °/₀ par rapport à ceux de 1892. Si l'on compare séparément les importations et

(1) En 1892, il y avait eu diminution de 10 °/₀ sur 1891, d'où ici le recul a été arrêté.

les exportations, on constate une diminution de 11.900.000 francs ou 6 °/₀ pour les importations et de 8.900.000 francs ou 3 °/₀ pour les exportations.

Dans l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports est de :

45 °/₀	pour les transports		par mer.
45,8 »	»	»	par terre et chem. de fer.
9,2 »	»	»	par canaux et rivières.
100			

En 1892, ces parts étaient respectivement :

44.5
46.
9.5
———
100.0

Si l'on remonte à l'année 1883, on voit que les proportions étaient de 41,6 °/₀ pour les transports maritimes, et de 58,4 °/₀ pour les transports par terre et chemins de fer et par canaux et rivières réunis, les modes de transport par terre et chemins de fer et par canaux et rivières n'étant renseignés séparément au *Tableau général du commerce extérieur*, que depuis l'année 1889.

Les transports maritimes à l'entrée ont eu lieu par 7.022 navires à voiles et à vapeur, jaugeant ensemble 6.001,968 tonneaux, ils étaient montés par 148.733 hommes d'équipage.

Quarante et un navires en moins, mais 219.811 tonneaux de plus que durant l'exercice 1892.

Preuve évidente que la tendance est à créer de plus forts, de plus gigantesques bâtiments de mer qui ne pourront entrer en Belgique que dans le futur port d'escale de Heyst.

Parmi les 7.022 navires entrés, 5.654 étaient chargés et 1.368 sur lest. Dans ce dernier nombre sont compris les bateaux à vapeur et les malles-poste qui n'avaient aucun chargement de marchandises.

C'est comme toujours le pavillon anglais qui tient la corde dans notre trafic maritime ; 50 °/₀ (52 °/₀ en 1890).

La part du pavillon national est montée de 20,1 °/₀ à 20,8 °/₀ pour le nombre de navires entrés et de 18,3 °/₀ à 19,5 °/₀ pour le tonnage.

Il a été déclaré à la sortie 6.977 navires à voiles et à vapeur, d'une capacité totale de 5.939.502 tonneaux; ils étaient montés par 150.085 hommes d'équipage.

Ces chiffres comparés à ceux de 1892, sont inférieurs de 2 °/₀ quant au nombre de navires, et supérieurs de 2 °/₀ quant au tonnage.

De ces 6.977 navires, 4.521 sont sortis avec chargement et 2.456 sur lest.

La quotité propre au pavillon belge, dans le mouvement de la navigation à la sortie, est montée, comparativement à l'année 1892, de 20 °/₀ à 20,8 °/₀ pour le nombre de navires et de 18,1 °/₀ à 19,7 °/₀ pour le tonnage.

En 1893, le nombre des navires de la marine marchande nationale est monté de 53, chiffre de 1892, à 56, et l'ensemble du tonnage, qui était de 70.395 tonneaux, est monté à 75.538 tonneaux.

Nous possédons donc 56 navires, dont six à voiles seulement.

Notre mouvement maritime est pour le moment pour ainsi dire concentré dans un seul port, celui d'Anvers, et se trouve en grande partie entre les mains de maisons d'origine étrangère, qui n'ont aucun intérêt à favoriser l'armement belge ; bien au contraire, elles représentent des intérêts étrangers opposés.

D'aucuns prétendent que la Belgique, pays neutre, dès lors forcément international, n'a aucun avantage à remplacer par son pavillon celui de l'étranger. Notre pays ne vit que du transit, s'écrient-ils ! Nous avons vu plus haut que cette source de notre existence est en train de se tarir, lentement mais sûrement.

M. Brahm préconise avec raison l'armement belge, parce que c'est une branche qui peut offrir des débouchés divers à nos industries, aider notre commerce, donner une situation à nos marins ; parce qu'en somme nous pouvons bien faire nos affaires nous-mêmes, et que nous ne devons pas porter notre argent à l'étranger et être son tributaire pour nos transports maritimes ; parce qu'enfin les produits de nos industriels ne doivent pas, en pays lointain, passer comme fabriqués chez nos voisins concurrents, grâce au pavillon étranger du bateau transporteur.

Dans les pays lointains, on nous ignore comme pays producteur.

Qui de vous, s'exclame M. Brahm, dans sa carrière commerciale, n'a reçu de ces contrées éloignées, des lettres adressées à Anvers (Hollande), Antwerp (Germany) ou Anvers (France). N'est-ce pas une preuve frappante que la Belgique n'est pas connue comme pays producteur ?

Quelle en est la cause ?

C'est que nos marchandises sont importées sous pavillon étranger.

Le bateau transporteur, continue M. Brahm, est le représentant du pays d'origine ; c'est un morceau du sol national, gardien du drapeau, qui frappe les yeux des acheteurs et constitue la preuve, la garantie de l'origine du produit importé. C'est la marque de fabrique générale qui impose parce qu'elle existe. Nos concurrents se rendent si bien compte de cette force de la confiance imposée par le pavillon, qu'ils viennent acheter à bas prix les produits de notre fabrication, y font mettre leur propre marque de fabrique, et ne craignent même plus d'embarquer directement à Anvers, pour le pays de destination, sous le pàvillon de leur pays, ces produits ainsi démarqués.

Donc l'industriel belge a intérêt plus que tout autre à la création d'une marine marchande belge.

Or, voyons en quoi consiste notre marine :

D'après un tableau extrait du Lloyd's Register anglais, la marine marchande du globe comprenait en 1890 : 11.706 steamers d'un tonnage net de 8.804.739 tonnes, et 20.621 voiliers d'un tonnage de 9.123.449 tonnes.

Dans ce nombre figurent entre autres les pays suivants :

Pays	Nombres	Tonnages
France	1.345	1.082.674
Allemagne	1.864	1.678.446
Hollande	533	401.278
Danemark	818	295.944
Portugal	208	91.783

La Belgique possède 56 navires jaugeant 75.538 tonneaux !

Il faut décompter de ces cinquante-six navires, huit bateaux de la Société Cockerill qui ne servent qu'aux transports de cette société, qui ne font donc pas partie de l'armement proprement dit, ainsi que dix-sept navires internationaux qui sont commandés par des capitaines étrangers et dont la nationalité est contestable, sinon contestée.

Reste en somme une trentaine de navires dont quatorze seulement sont commandés par des capitaines belges.

N'est-il pas étonnant, conclut M. Brahm, de voir un pays disposant d'un des plus grands ports de l'Europe, d'un des ports les mieux outillés, sans compter son littoral sur la Mer du Nord, n'est-il pas étonnant de voir un tel pays sans marine marchande régulière.

Et cependant ce fait, l'histoire devra le constater à notre honte.

*
* *

La pêche qu'effectue le marin du littoral belge a pour principal objectif le poisson destiné à être livré frais à la consommation courante.

A partir du mois de mai, les pêcheurs ostendais entreprennent la pêche à la morue au Doggerbank.

Le nombre d'armements pour la pêche à la morue qui était de 22 en 1892, s'est élevé en 1893 à 30, soit une augmentation de 8 armements. Quant aux produits de cette pêche, ils se sont élevés à 168.400 kilogrammes en 1893 ; ils n'étaient que de 100.400 kilogrammes en 1892 ; il y a donc pour 1893 une augmentation de 68.000 kilogrammes.

Cette augmentation ne doit pas nous faire supposer que nous retournons vers la splendeur d'antan retracée par le tableau ci-dessous :

1892	. . . .	100.400	kilogrammes
1885	. . . .	255.650	»
1875	. . . .	1.794.440	»
1872	. . . .	1.788.280	»
1869	. . . .	2.665.022	»
1864	. . . .	2.211.722	»
1862	. . . .	2.611.377	»

Il y a eu un armement pour la grande pêche du hareng pendant l'année 1863 ; depuis cette année il n'y a plus eu d'armements.

En 1892, le produit de la petite pêche du hareng, faite par 45 chaloupes, s'élevait à une valeur de 70.800 francs. Le produit de 1893 est de 39.000 francs; il y a donc une diminution de 31.800 francs.

Il y a eu 336 armements pour la pêche de marée en 1893, ayant produit du poisson pour une valeur de 3.347.880 francs. En 1892, le produit de cette pêche ne s'était élevé qu'à 3.216.541 francs.

Il existait, en 1893, 364 bateaux, jaugeant 10635 tonneaux :

2 d'une capacité totale de 181 tonneaux appartenant à Anvers.
193 d'une capacité totale de 8064 tonneaux appartenant à Ostende.
8 d'une capacité totale de 47 tonneaux appartenant à Nieuport.
50 d'une capacité totale de 1123 tonneaux appartenant à Blankenberghe.

39 d'une capacité totale de 696 tonneaux appartenant à Heyst.

72 d'une capacité totale de 525 tonneaux appartenant à la Panne.

Les divers types de bateaux peuvent se diviser en deux catégories bien distinctes. Ostende profite de son port et construit des embarcations munies de quilles. Blankenberghe, où le pêcheur s'obstine à suivre la routine et à faire échouer sa chaloupe sur le sable, aussi bien que La Panne et Heyst, qui n'ont pas de port, emploient des bateaux genre hollandais à fonds plats.

La chaloupe ostendaise présente une grande stabilité, une grande résistance à la mer ; son gréement est économique.

Les embarcations d'Ostende sont généralement fournies par un ou plusieurs armateurs. La coutume y conserve l'association entre le capitaliste et le travailleur. L'armateur livre son bateau et prête, à des conditions relativement raisonnables, les ustensiles de pêche; les marins pourvoient à leur nourriture et donnent leur travail.

Le produit net est réparti par tiers, dont un pour l'armateur, deux pour l'équipage. Cinq ou six hommes, un patron et un mousse montent chaque bateau. Dès que les chaloupes rentrent au port d'Ostende, le poisson est mis en paniers, débarqué, conduit à la minque, exploitée depuis 1875 par l'administration communale, où la vente se fait à la criée.

C'est à la suite de cette opération que s'établit le décompte entre les armateurs et les pêcheurs; de la

minque, par l'entremise des expéditeurs de poisson, la marée est dirigée, grâce à nos chemins de fer, vers tous les coins du pays aussi bien que vers la plupart des villes importantes de l'Europe centrale.

Les marins français et anglais, trouvant avantage à fréquenter le port d'Ostende, viennent souvent y vendre leurs poissons.

Les pêcheurs du littoral offrent surtout à la consommation la sole, le turbot, la raie, la plie, le rouget, etc., ainsi qu'environ trois cent mille kilogrammes de crevettes par an. Les parcs d'huîtres d'Ostende sont fort estimés en Allemagne ; on prétend qu'ils fournissent annuellement à la consommation vingt millions d'huîtres.

La situation de notre pêche maritime est florissante grâce aux mesures prises en sa faveur par l'État.

Ce dernier facilite l'instruction et le recrutement des marins, organise des trains de marée et protège dans la mer du Nord le travail de nos pêcheurs par un aviso à vapeur.

*
* *

MOUVEMENT DES ENTREPÔTS. Les entrées en entrepôt représentent une valeur de 127.300.000 francs ; les entrées de l'année précédente s'élevaient à 145.700.000 francs. Il y a donc une différence en moins de 18.400.000 francs dans l'ensemble des valeurs comparativement à 1892.

Voici les principales différences constatées dans le mouvement des marchandises entreposées en 1892 et en 1893 :

Diminutions :

Café.	18.991.000	fr.	7.500.000	kil.
Vins.	1.285.000	»	5.889	hect.
Sucres bruts	1.161.000	»	3.326.000	kil.
Machines. Voitures .	604.000	»	—	
Fer. Fonte brute .	493.000	»	8.810.000	»
Fruits	448.000	»	—	
Miel	208.000	»	180.000	»
Peaux tannées et préparées	146.000	»	13.000	»
Mercerie et quincaillerie	120.000	»	—	

Il y a eu des augmentations sur les bois de construction, les tabacs, les tissus de laine, les machines, les aciers, les papiers de toute espèce, les cacaos et les bois d'ébénisterie.

Les droits de douane perçus se sont élevés à 34.230.467 fr ; en 1892, ils étaient de 32.628.589 fr., donc une augmentation de 1.601.878 fr.

1889	30.532.772 fr.
1890	31.766.263 »
1891	32.602.420 »
1892	32.628.589 »
1893	34.230.467 »

Les augmentations portent sur les bois de construction, les tissus de coton, les animaux vivants (bestiaux, 629.870 francs de plus que l'année précédente), les tissus de laine, les fers, les voitures, les machines, les bières (53.834 fr.), mercerie et quincaillerie, habillements, etc. Il y a par contre diminution sur les sucres raffinés, les fruits de toute espèce,

les tabacs (95.363 fr.), cuivre et nickel, cafés, sirops et mélasses, tissus de soie, eaux-de-vie et liqueurs (22.317 fr.), etc.

Reproduisons une statistique curieuse sur la part proportionnelle des principales marchandises dans le total des droits d'entrée perçus.

	En 1893	En 1892
Tabacs	18,35 °/₀	19,55 °/₀
Bois de construction .	10,49 »	9,86 »
Tissus de coton. . . .	7,96 »	7,48 »
Tissus de laine . . .	7,06 »	6,99 »
Café	6,91 »	7,46 »
Fruits de toute espèce .	5,66 »	6,28 »
Animaux vivants. — Bestiaux	5,56 »	3,90 »
Liquides alcooliques. — Eaux-de-vie et Liqueurs	4,99 »	5,30 »
Mercerie et quincaillerie	4,41 »	4,47 »
Métaux. Fer.	2,51 »	2,23 »
Habillements	2,49 »	2,49 »
Machines et mécaniques non dénommées . .	1,55 »	1,40 »
Tissus de soie. . . .	1,54 »	1,70 »
Conserves alimentaires autres — Fromages .	1,50 »	1,54 »
Sucres raffinés	1,41 »	1,90 »
Sirops et mélasses . . .	1,26 »	1,42 »
Vinaigres et acides acétiques liquides. . .	1,05 »	1,04 »
Peaux tannées et autrement préparées ou apprêtées	1,04 »	0,98 »

Bières	1,01 %	0,90 %
Voitures autres que pour chemins de fer et tramways	0,89 »	0,59 »
Peaux ouvrées. . . .	0,75 »	0,74 »
Papiers de toute espèce.	0,72 »	0,65 »
Conserves alimentaires à l'eau-de-vie et au sucre.	0,70 »	0,77 »
Fils de coton	0,69 »	0,74 »
Verreries	0,67 »	0,61 »
Tissus de lin, de chanvre et de jute . . .	0,63 »	0,59 »
Meubles	0,62 »	0,60 »
Fils de laine et de poils de chèvre, etc . . .	0,58 »	0,60 »
Poteries.	0,55 »	0,57 »
Cacao en fèves, pelures et beurre de cacao .	0,49 »	0,46 »
Epiceries	0,48 »	0,46 »
Conserves alimentaires autres non dénommées	0,47 »	0,50 »
Cacao préparé. . . .	0,46 »	0,51 »
Tissus non dénommés .	0,45 »	0,46 »
Métaux. — Acier fondu brut et acier en barres, feuilles ou fils . . .	0,42 »	0,30 »
Liquides alcooliques non dénommés	0,36 »	0,39 »
Conserves alimentaires autres. — Miel. . .	0,30 »	0,33 »
Caoutchouc ouvré . .	0,26 »	0,26 »
Savons	0,26 »	0,28 »

Métaux. — Cuivre et nickel battus, étirés ou laminés	0,26 %	0,20 %
Instruments de musique	0,24 »	0,25 »
Pierres : Ardoises pour toitures	0,21 »	0,22 »
Autres articles	1,79 »	2,03 »
Total . . .	100. »	100. »

Moyennes décennales pour les droits de douane perçus depuis 1831 :

1831—1840	8.144.743	francs
1841—1850	11.175.257	»
1851—1860	13.645.896	»
1861—1870	17.775.740	»
1871—1880	22.414.479	»
1881—1890	28.728,182	»

Mouvement de la douane d'Anvers. Le tableau du mouvement de la douane d'Anvers ne comprend que les chiffres résultant des déclarations faites aux bureaux de cette ville, c'est-à-dire, à l'exclusion des quantités de marchandises sorties par Anvers avec des documents délivrés à d'autres bureaux.

Importation. (Commerce général) : 1.276.300.000 francs. Le chiffre de 1892 était de 1,288.100.000 francs Il y a donc diminution de 11.800.000 francs ou 1 %.

Exportation. (Commerce spécial) : 553.100.000 fr. soit une diminution de 24.600.000 francs ou 4 % sur le chiffre de 1892, qui était de 577.700.000 francs,

Transit général à la sortie : 303.600.000 francs, soit une diminution de 20.900.000 francs sur le mouvement de 1892, qui était de 324.500.000 francs. Le transit direct, qui était de 280.700.000 francs en 1892, est tombé à 270.300.000 francs, soit une diminution de 10.400.000 francs. Le transit par entrepôt est descendu de 43.800.000. francs, chiffre de 1892, à 33.400.000 francs, soit une diminution de 10.400.000 francs ou 24 °/₀.

Les pays avec lesquels le transit a eu le plus d'importance sont :

Pour les provenances : Allemagne, France, Angleterre, Pays-Bas, Suisse, Australie (y compris Nouvelle-Guinée), République Argentine, Italie, États-Unis d'Amérique, Brésil, Indes Anglaises, Autriche, Russie, Cap de Bonne-Espérance, (y compris Guinée, Ile Maurice et Sénégambie), Chine, Espagne (y compris Iles Canaries), Suède et Norvège, Algérie (y compris Maroc, Tunisie et Zanzibar), Danemark, Grèce et son archipel, Urugnay et Ile Falkland.

Pour les destinations : Allemagne, France, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Suisse, République Argentine, Autriche, Chine, Russie, Brésil, Chili, Italie, Espagne, Indes Anglaises, Suède et Norvège, Turquie, Canada, Australie, Danemark, Portugal, Égypte, Congo, Pérou, Roumanie, Algérie, Cuba et Porto-Rico, Japon, Mexique, Iles Philippines, Uruguay et Falkland.

*
* *

Disons maintenant quelques mots des marchandises soumises à l'accise :

La consommation des bières, vinaigres et acides acétiques pendant l'année 1893 a été de 11.460.065 hectolitres, dépassant de 1.547.546 hectolitres la moyenne décennale de 1881 à 1890. En 1892, elle n'était que de 10.989.586 hectolitres, soit 470.479 hectolitres de moins qu'en 1893 !

L'importation des bières et spécialement de celles de Dortmund a encore augmenté :

1891	52.569	hectolitres
1892	57.332	»
1893	68.999	»

et cela malgré l'amélioration constante de nos produits nationaux.

En 1893, il existait dans le pays 2875 brasseries qui ont produit 11.383.340 hectolitres de bières.

Les moyennes décennales depuis 1831 sont pour les bières :

1831—1840	5.362.958	hectolitres
1841—1850	5.243.119	»
1851—1860	5.941.333	»
1861—1870	7.181.232	»
1871—1880	9.077.990	»
1881—1890	9.798.179	»

On a exporté en 1893, 11.103 hectolitres de bières et de vinaigres.

Les quantités de vins déclarées en consommation en 1893,sont descendues à 210.513 hectolitres, soit 39.566 hectolitres de moins qu'en 1891, et 27.242 de moins qu'en 1892.

Par suite d'approvisionnements faits en vue d'un relèvement éventuel des droits sur les vins à la

veille de l'expiration du traité de commerce avec la France, l'importation de ces produits avait subi une augmentation considérable en 1891. La situation normale tend à se rétablir puisque, comparativement à 1890, la différence en plus, qui s'élevait pour 1891, à 35.497 hectolitres et pour 1892, à 23.173 hectolitres, n'est plus que de 4.069 pour 1893.

Moyennes décennales d'importation :

1831—1840	75.253	hectolitres
1841—1850	88.000	»
1851—1860	104.222	»
1861—1870	143.182	»
1871—1880	202.953	»
1881—1890	197.347	»

Les fluctuations des importations ont été parfois brusques :

1831	10.015	hectolitres.
1833	122.504	»
1848	61.029	»
1859	156.517	»
1861	77.636	»
1869	202.346	»
1870	140.115	»
1871	204.220	»
1875	249 454	»
1878	185.775	»
1880	204.086	»
1886	182.662	»
1891	250.079	»
1893	210.513	»

Il est évident que les événements politiques ont eu leur part d'influence sur ces variations.

Les quantités de sucre brut fabriquées en 1893 (190.311.933 kil.) et celles exportées et déposées en entrepôt public avec décharge de l'accise (150.407.622 kil.)ont été respectivement supérieures de 48.940.393, et de 44.678.051 kilogrammes à celles de 1892.

L'importation des sucres raffinés et la consommation légale sont respectivement tombées de 1.068, 951 kilogrammes et 18.240.275 kilogrammes, en 1892, à 820, 865 kilogrammes et 12.007.359 kilogrammes, en 1893.

Cent vingt et une fabriques étaient en activité pendant l'année 1893,et 35 raffineries ont mis en raffinage 50. 874. 394 kilogrammes de sucre brut.

En 1851, il y avait dans le pays 40 fabriques de sucre et 44 raffineries ; ces dernières ne mettaient en raffinage que 25.996.559 kilogrammes de sucre brut.

La production approximative des eaux-de-vie indigènes et la consommation des eaux-de-vie indigènes et des eaux-de-vie étrangères se sont élevées respectivement à 584.037 hectolitres et à 596.101 hectolitres en 1893.

La production n'a pas sensiblement varié, mais l'exportation a diminué:

1872	101.124	hectolitres.
1889	21.314	»
1890	17.418	»
1891	10.202	»
1892	9.798	»
1893	4.302	»

Donc augmentation de la consommation de l'alcool dans le pays, malgré la loi sur l'ivresse publi-

que, malgré le droit de licence, malgré toute la campagne menée contre l'alcoolisme !

Il y a dans le pays deux cent cinquante distilleries, dont 214 agricoles et 36 non agricoles.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 28 juillet 1879, établissant un droit d'accise sur la culture du tabac indigène, on possède des éléments qui permettent d'évaluer l'importance de la récolte et par suite, en tenant compte des importations et des exportations, la consommation des tabacs dans le pays.

Pour les années 1880 à 1883, les chiffres renseignés à la statistique du royaume ne sont qu'approximatifs, puisque la loi de 1879 avait établi l'impôt sur la superficie des cultures. La loi du 31 juillet 1883 ayant changé cette base, en la fixant d'après le nombre de plants à partir de 1884, l'importance de la récolte peut être donnée avec plus d'exactitude.

Quantités de tabacs importées.

1880	7.203.715	kilogrammes.
1881	9.746.983	»
1882	14.791.803	»
1883	12.970.926	»
1884	3.382.397	»
1885	7.142.101	»
1886	8.781.399	»
1887	8.800.962	»
1888	8.660.298	»
1889	9.082.556	»
1890	9.126.155	»
1891	9.257.606	»
1892	8.924.812	»
1893	8.702.195	»

Les différences notables que l'on constate entre les chiffres indiqués pour les années 1882 à 1885, proviennent de ce qu'avant la mise en vigueur de la loi du 31 juillet 1883, qui a décrété une forte augmentation des droits de douane sur les tabacs étrangers, des quantités considérables de tabacs avaient été importées pour être livrées ultérieurement à la consommation.

Les mêmes faits s'étaient produits avant la mise en vigueur de la loi du 28 juillet 1879, qui avait également augmenté les droits sur les tabacs étrangers. Les importations, qui en 1878 étaient de 9.655.187 kilogrammes, s'élevèrent en 1879 à 14.292.384 kilogrammes.

L'importation des tabacs étrangers n'a été que de 8.702.195 kilogrammes en 1893, soit une diminution de 222.617 kilogrammes sur l'année 1892. Par contre, la quantité approximative de tabac indigène, récoltée en 1893, s'est élevée à 5.339.907 kilogrammes, représentant une augmentation de 1.163.515 kilogrammes comparativement à 1892.

Les quantités de tabacs consommées dans le pays en 1893 se sont élevées à 13.877.141 kilogrammes de tabacs étrangers et indigènes.

*
* *

Récapitulons.

Notre commerce extérieur décline, notre commerce de transit spécialement est en pleine décadence.

Il faut enrayer le mal, améliorer nos relations avec les pays d'Outre-mer. L'État et l'initiative privée doivent unir leurs efforts dans ce sens.

Il faut maintenir et développer ce qui existe.

Il faut créer un port national en eau profonde sur la côte, exécuter le projet Coiseau et Cousin modifié par la Commission gouvernementale.

Nos commerçants, nos industriels doivent lire le *Recueil consulaire* et tenir compte des conseils qu'y donnent nos agents.

Augmentons notre représentation à l'étranger et accordons un crédit plus raisonnable aux destinataires, imitant en cela la manière de contracter de nos concurrents allemands et anglais.

Ne cherchons pas le salut du travail national dans le protectionnisme, car il est établi que les tarifs douaniers prohibitifs n'éloignent que provisoirement le concurrent étranger, qu'ils diminuent les débouchés à l'extérieur et maintiennent l'industrie dans la routine s'ils ne font surgir la concurrence indigène outrée.

Suivons plutôt l'exemple précieux de persévérance et d'énergie que nous donne le peuple suisse ; prenons part aux grandes entreprises, donnons à nos fils une éducation industrielle et commerciale plus complète.

Que le Gouvernement de son côté stimule nos efforts en couronnant plus efficacement les études commerciales, en chargeant plus fréquemment de missions spéciales les élèves les plus brillants formés par notre premier établissement d'instruction commerciale.

Les navires transporteurs augmentant de tonnage et de vitesse; creusons un port qui sache les recevoir et les abriter. Créons aussi un armement national, afin que nous ne soyons plus complètement tributaire de l'étranger et pour que nos produits ne soient plus colportés au loin sous une marque de fabrique usurpée.

Encourageons notre pêche maritime, facilitons nos moyens de communication et perfectionnons notre législation douanière.

L'agriculture également traverse une crise. Il ne nous appartient pas de déterminer ici comment on y remédiera, mais disons toutefois en passant que le commerce extérieur est appelé à y intervenir. *Les Flandres devraient se préparer à devenir le jardin maraîcher de Londres !*

Ces paroles royales ont trouvé leur écho, on s'est occupé sérieusement et rationnellement de la question. Des études ont été dirigées dans ce sens, des essais ont été faits, bientôt l'exportation sera poursuivie sur grande échelle.

Une société anonyme est en effet en formation à Bruges, elle prend le nom de *Mercurius* et aura pour objet l'exportation vers l'Angleterre et ailleurs de tous produits agricoles, horticoles et maraîchers, ainsi que de tous produits de l'industrie agricole, tels que porcs et lapins abattus, produits de la basse-cour, les beurres, fromages, etc., tous objets qu'elle peut acheter et vendre soit pour son propre compte soit pour le compte d'autrui.

Le tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers renseigne les expéditions suivantes vers l'Angleterre :

Beurre. . . 4.175.478 francs,
dont 3.627.567 en transit,
et 547.911 seulement de provenance belge.

Fromage. . 1.190.138 francs,
dont 1.188.871 en transit,
et 1.267 seulement de provenance

belge.

Gibier. . .		542.084	francs,
	dont	538.974	en transit,
	et	3.110	seulement de provenance

belge.

Oeufs. . .		19.757.043	francs,
	dont	17.142.517	en transit,
	et	2.614.526	seulement de provenance

belge.

Volailles. .		2.013.622	francs,
	dont	2.012.916	en transit,
	et	706	seulement de provenance

belge.

La société *Mercurius* contribuera évidemment à modifier ces chiffres qui sont entièrement à notre désavantage.

Nous aurions bien d'autres remarques à présenter sur le tableau de notre commerce avec les pays étrangers, mais nous nous bornerons à celles qui précèdent pour ne pas faire dépasser à notre travail les proportions d'un livre à la portée de tous.

Terminons en répétant que notre seul but a été de vulgariser la statistique officielle concernant le commerce extérieur de la Belgique et de montrer que, contrairement à ce que l'on croit généralement notre situation commerciale est loin d'être florissante.

Octobre 1894.

RENSEIGNEMENTS

concernant le commerce extérieur de la Belgique.

II

Tableau des droits d'entrée.

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
ANIMAUX VIVANTS:		
Taureaux et taurillons	Kilogr. (poids vif)	0.04
Bœufs et bouvillons ; veaux et vêles n'ayant pas de dents de lait rasées. .	»	0.05
Vaches et génisses.	»	0.03
Béliers, brebis et moutons	Tête	2.00
Agneaux . . , ...	»	1.00
BIÈRES ET AUTRES BOISSONS FERMENTÉES NON SPÉCIALEMENT TARIFÉES:		
En cercles. Bières	Hectol.	5.00
En cercles. Autres	»	6.00
En bouteilles	»	7.00
BOIS :		
Bois de chêne et de noyer	mèt. cube	1.00
Bois de construction et d'ébénisterie autres que le chêne et le noyer:		
En grume ou non sciés	»	3.00
Sciés, de plus de 5 centimètres d'épaisseur	»	6.00

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
Sciés, de 5 centimètres et moins d'épaisseur	mèt. cube	9.00
Ouvrages en bois comprenant notamment la vannerie, ainsi que les ouvrages qui ne rentrent pas dans une classe plus favorable du tarif et qui n'appartiennent pas à la catégorie des articles de mercerie et de quincaillerie, ni à celle des meubles	valeur.	10 p. c.
Bougies, cierges, chandelles	»	10 p. c.
Cacao :		
En fèves, pelures et beurre de cacao .	100 kil.	15 fr.
Préparé, broyé, chocolat, racahout etc. .	»	45 »
Café :		
Non torréfié	100 kil.	10 »
Torréfié	»	13 »
Caoutchouc ouvré	valeur.	10 p. c.
Conserves alimentaires :		
Conserves à l'eau-de-vie.	100 kil.	80 fr.
Conserves au sucre	»	25 »
Conserves autres.	»	10 »

MARCHANDISES.		Droits d'entrée.	
		Base.	Quotité.
Denrées alimentaires :			
Viandes fraîches.	Bêtes entières et demi-bêtes.	Kil.	0.15
	Gibier	»	0.15
	Viandes autres . . .	»	0.30
Épiceries :			
Safran		valeur 15 p. c. ou au choix de l'importateur.	
Truffes		100 kil.	200 fr.
Autres épiceries.		valeur.	15 p. c.
Fils :			
Fils de coton :			
Écrus et blanchis mesurant au 1/2 kil.	20000 mètres ou moins.	100 kil.	15 fr.
	20000 m. à 30.000 m. .	»	20 »
	30000 m. à 40.000 m. .	»	30 »
	40000 m. à 65.000 m. .	»	40 »
	plus de 65000 m. . .	»	10 »
Teints ou ourdis mesurant au 1/2 kil.	20000 mètres ou moins.	»	25 »
	20000 m. à 30.000 m. .	»	30 »
	30000 m. à 40.000 m. .	»	40 »
	40000 m. à 65.000 m. .	»	50 »
	plus de 65.000 m. . .	»	10 »

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
Fils de laine et fils de poils de chèvre, d'alpaga, de lama, de vigogne et de chameau:		
Non tors et non teints	100 kil.	20 fr.
Tors ou teints	»	30 »
FUITS :		
Pruneaux importés en tonneaux de 180 kilogrammes au moins ou en sacs de 80 kilogrammes au moins, poids brut, sans emballage intérieur	100 kil.	15 fr.
Amandes	»	35 »
Citrons, oranges et figues	»	9 »
Pruneaux autres et raisins secs. . . .	»	25 »
Pommes fraîches	libres.	
Fruits non spécialement tarifés . . .	valeur.	10 p. c.
HABILLEMENTS.	valeur.	10 p. c.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE.	valeur.	6 p. c.
LIQUIDES ALCOOLIQUES.		
Eaux-de-vie de toute espèce.		
En cercles, à 50 ° ou moins de l'alcoomètre de Gay-Lussac, à la température de 15° du thermomètre centigrade . .	Hectol.	100 fr.
En cercles, pour chaque degré au-dessus de 50	»	2 »

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
En bouteilles, et liqueurs sans distinction de degré.	hectol.	200 fr.
Autres liquides alcooliques	»	134 »
MACHINES, MÉCANIQUES ET OUTILS :		
En fonte	100 kil.	2 fr.
En fer ou en acier	»	4 »
En bois.	valeur.	10 p. c.
En cuivre ou en toute autre matière .	100 kil.	12 fr.
MERCERIE, QUINCAILLERIE ET PARFUMERIE.	valeur.	10 p. c.
MÉTAUX.		
Cuivre et nickel. bruts.	libres.	
Cuivre et nickel. battus, étirés ou laminés	100 kil.	10 fr.
Cuivre et nickel. ouvrés	valeur.	10 p. c.
Cuivre et nickel. Monnaie étrangère .	100 kil.	60 fr.
L'importation des monnaies de bronze, de cuivre et de nickel, qui n'ont pas cours légal en Belgique est prohibée. (Loi du 28 juillet 1893.)		

MARCHANDISES.		Droits d'entrée. Base.	Droits d'entrée. Quotité.
Fer et acier.	Fonte brute et vieux fer .	100 kil.	0.50
	Fonte ouvrée	»	2.00
	Fer battu, étiré ou laminé	»	1.00
	Fer ouvré	»	4.00
	Acier fondu brut . . .	»	0.50
	Acier en barres, feuilles ou fils	»	1.00
	Acier ouvré.	»	4.00
	Fer blanc non ouvré . .	»	3.00
	Fer blanc ouvré. . . .	»	10 p. c.
Étain, plomb et zinc.	non ouvrés.	libres.	
	ouvrés	valeur.	10 p. c.
Or, argent et platine.	non ouvrés.	libres.	
	monnayés	libres.	
	Bijouterie	libres.	
	Orfèvrerie	valeur.	5 p. c.
MEUBLES :		valeur.	10 p. c.
PAPIERS :			
A meubler		100 kil.	8 fr.
Autres (y compris le carton). . . .		»	4 »

MARCHANDISES.	Droits d'entrée. Base.	Quotité.
PEAUX :		
Peaux brutes et parchemin	libres.	
Peaux de chèvre et de mouton tannées en croûte et de chevreau mégies en croûte.	100 kil.	10 fr.
Peaux teintes, vernies, laquées ou maroquinées et pelleteries apprêtées. .	100 kil.	30 »
Peaux autrement préparées. . . .	»	15 »
Peaux ouvrées.	valeur.	10 p. c.
PIERRES :		
Ardoises pour toitures.	1000 p.	2 fr.
POTERIES :		
Terre cuite : briques et tuiles, tuyaux de drainage, etc.	libres	
Carreaux pour pavement et construction de toute espèce	libres.	
Cornues à gaz et creusets de toute sorte	libres.	
Pipes de terres	libres.	
Poteries communes non dénommées .	100 kil.	1.25
	ou au choix de l'importateur.	
	valeur	10 p. c.
Faïences et porcelaines	valeur.	10 p. c.
POUDRE A TIRER.	100 kil.	15 fr.

MARCHANDISES.	Droits d'entrée. Base.	Droits d'entrée. Quotité.
PRODUITS DIVERS POUR L'INDUSTRIE. . . .	valeur.	5 p. c.
SACCHARINE.	kil.	140 fr.
SAVONS	100 kil.	6 fr.
SUCRES.		
Sucres raffinés — Candis — 1re classe	100 kil.	59.66
Sucres raffinés — Candis — 2e classe	»	54.10
Sucres raffinés — En pains	»	50.56
Sucres raffinés — Sucres dits poudres blanches et autres produits similaires . .	100 kil.	50.56
Les sucres bruts sont soumis à des droits d'accise fixés de la manière suivante : Par 100 kil.		
Sucres bruts. — de canne au-dessus du nº 18 . . 50.56		
Sucres bruts. — de canne ou de betterave. — 1re clas., du nº 15 au nº 18 inclust 47.53		
Sucres bruts. — de canne ou de betterave. — 2e « 10 » 15 exclust 45.00		
Sucres bruts. — de canne ou de betterave. — 3e » 7 » 10 » 40.95		
Sucres bruts. — de canne ou de betterave. — 4e clas. au-dessous du nº 7. 36.40		
Sirops et mélasses. — Mélasses incristallisables provenant de la fabrication ou du raffinage du sucre, ayant moins de 50 % de richesse saccharine	100 kil.	18 fr.
Sirops et mélasses. — Sirops et mélasses importés pour la distillation	Libres.	

MARCHANDISES.	Droits d'entrée. Base.	Droits d'entrée. Quotité.
TABACS :		
Tabacs non fabriqués, côtes de tabac et extrait de tabac	100 kil.	70 fr.
Tabacs fabriqués. Cigares et cigarettes . . .	»	300 »
Tabacs fabriqués. Autres y compris les tabacs écôtés.	»	100 »
THÉS.	»	90 »
TISSUS :		
Tissus de coton.		
Tissus unis. croisés et coutils — Écrus — aux 5 millim. carrés.		
1re classe, pesant 11 kil. et plus les 100 mèt. car. — de 35 fils et moins.	100 kil.	50 fr.
1re classe, pesant 11 kil. et plus les 100 mèt. car. — de 36 fils et plus.	»	72 »
2e classe, pesant de 7 à 11 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 35 fils et moins	»	60 »
2e classe, pesant de 7 à 11 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 36 à 43 fils.	»	100 »
2e classe, pesant de 7 à 11 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 44 fils et plus.	»	180 »
3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 27 fils et moins.	»	80 »
3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 28 à 35 fils. .	»	120 »
3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 36 à 43 fils. .	»	190 »
3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 mètres carrés. — de 44 fils et plus.	»	300 »

MARCHANDISES.				Droits d'entrée.	
				Base.	Quotité.
Tissus unis, croisés et coutils	Blanchis	1re classe, pesant 11 kil. et plus les 100 m. car.	de 35 fils et moins.	100 kil:	57.50
			de 36 fils et plus.	»	82.80
		2e classe, pesant de 7 à 11 kil. exclusivement les 100 mèt. car.	de 35 fils et moins.	»	69.00
			de 36 à 43 fils.	»	115.00
			de 44 fils et plus.	»	207.00
		3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 m. car.	de 27 fils et moins.	»	92.00
			de 28 à 35 fils.	»	138.00
			de 36 à 43 fils.	»	218.50
			de 44 fils et plus.	»	345.00
	Teints	1re classe, pesant 11 kil. et plus les 100 m. car.	de 35 fils et moins.	»	75.00
			de 36 fils et plus.	»	97.00
		2e classe, pesant de 7 à 11 kil. exclusivement les 100 m. car.	de 35 fils et moins.	»	85.00
			de 36 à 45 fils.	»	125.00
			de 44 fils et plus.	»	205.00
		3e classe, pesant de 3 à 7 kil. exclusivement les 100 m. car.	de 27 fils et moins	»	105.00
			de 28 à 35 fils.	»	145.00
			de 36 à 43 fils.	»	215.00
			de 14 fils et plus.	»	325.00
	Imprimés			valeur.	15 p. c.

MARCHANDISES	Droits d'entrée. Base.	Droits d'entrée. Quotité.
Tissus de coton		
Velours de coton. Façon soie (velvets). écrus	100kil.	85.00
Velours de coton. Façon soie (velvets). teints ou imprimés.	»	110.00
Velours de coton. Autres (cords, moleskins, etc.) écrus	»	60.00
Velours de coton. Autres (cords, moleskins, etc.) teints ou imprimés.	»	85.00
Piqués, basins, façonnés, damassés et brillantés pesant 3 kilogr. et plus les 100 mètres carrés	valeur	15 p.c.
Dentelles fabriquées à la main et aux fuseaux	libres	
Tous autres tissus.	valeur	10 p.c.
Tissus de laine :		
Châles et écharpes de cachemire des Indes	valeur	5 p.c.
Tous autres tissus.	»	10 p.c.
Tissus de lin, de chanvre et de jute :		
Dentelles fabriquées à la main et aux fuseaux	libres	
Tous autres tissus.	valeur	10 p.c.
Tissus de soie :		
Dentelles fabriquées à la main et aux fuseaux	libres	

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
Tous autres tissus	100 kil. ou au choix de l'importateur valeur	300 fr. 10 p.c.
Tresses de paille et de toute sorte et tresses autres que de paille et fournitures de toute espèce en jonc, en paille, en sparte, en écorce, en fibre de palmier ou en crin pour la fabrication des chapeaux	libres	
Tissus non spécialement tarifés : toiles cirées, passementerie, tissus d'or et d'argent, tissus de verre filé, etc . .	valeur	10 p.c.
VERRERIE :		
Verre cassé ou groisil.	libre	
Verreries communes.	100 kil. ou au choix de l'importateur valeur	1 fr. 10 p.c.
Verrerie autre : glaces et verres de vitrage.	valeur	10 p.c.
VINAIGRES ET ACIDES ACÉTIQUES :		
Vinaigres et acides acétiques liquides contenant en acide acétique pur :		
8 p. c. au moins	hectolitre	15 fr.
Plus de 8 p. c. et moins de 40 p. c. .	»	75 fr.
40 p. c. ou plus.	»	187.50
Acide acétique cristallisé	100 kil.	187.50

MARCHANDISES.	Droits d'entrée.	
	Base.	Quotité.
VINS :		
Les vins sont soumis à un droit d'accise de 23 francs par hectolitre.		
Les vins contenant plus de 18 °/₀ d'alcool acquittent en outre le droit d'accise afférent aux vins, le droit d'entrée afférent à l'alcool sur la quantité d'alcool excédant 18 °/₀.		
VOITURES :		
Voitures de toute espèce autres que pour chemins de fer et tramways.	valeur	10 p.c.

La valeur à déclarer en douane est celle que le[s] marchandises ont au lieu d'origine ou de fabricatio[n] augmentée des frais de transport, d'assurance et d[e] commission nécessaires pour l'importation jusqu'a[u] lieu *d'entrée dans le pays.*

III

PRÉEMPTION.

Arrêté du 16 Aout 1865.

Art. 5. § 1. Si la douane juge insuffisante la valeur déclarée, elle aura le droit de retenir les marchandises en payant à l'importateur le prix déclaré par lui, augmenté de 5°/o. (1)

§ 2. Ce payement devra être effectué dans les quinze jours qui suivront la déclaration, et les droits, s'il en a été perçu, seront en même temps restitués.

Art. 7, L'importateur contre lequel la douane voudra exercer le droit de préemption, mentionné à l'article précédent, pourra, s'il le préfère, demander l'estimation de la marchandise par des experts.

Art. 8. § 1. Si l'expertise constate que la valeur de la marchandise ne dépasse pas de 5 p. c. celle qui a été déclarée par l'importateur, le droit sera perçu sur le montant de la déclaration.

§ 2 Si la valeur dépasse de 5 p. c. celle qui a été déclarée, la douane pourra, à son choix, exercer la

---

(1) Avant la rédaction du procès-verbal de réception, un déla de 24 heures est laissé à l'importateur pour provoquer l'exper tise s'il le juge utile.

(Observation préliminaire du tarif officiel des douanes, édition de 1866. § 45).

préemption ou percevoir le droit sur la valeur déterminée par les experts.

§. 3. Ce droit sera augmenté de 50 p. c, à titre d'amende, si l'évaluation des experts est de 10 p. c. supérieure à la valeur déclarée.

§. 4. Les frais d'expertise sont supportés par le déclarant, si la valeur déterminée par la décision arbritale excède de 5 p. c. la valeur déclarée ; dans le cas contraire, ils seront supportés par la douane.

Art. 9. § 1 Dans les cas prévus par l'art.7, les deux experts seront nommés l'un par le déclarant, l'autre par le chef local de service de douanes ; en cas de partage, ou même au moment de la constitution de l'arbitrage, si le déclarant le requiert, les experts choisiront un tiers arbitre ; s'il y a désaccord, celui-ci sera nommé par le président du tribunal de commerce du ressort, Si le bureau de déclaration est à plus d'un myriamètre du siège du tribunal de commerce, le tiers arbitre pourra être nommé par le juge de paix du canton.

§ 2. La décision arbitrale devra être rendue dans les quinze jours qui suivront la constitution de l'arbitrage.

Arrêté du 13 mai 1882.

Il n'échappera pas au service de la douane que cet arrêté introduit un double système de préemption.

Lorsque, conformément à l'art. 2 (1), l'importateur réclame l'application du régime stipulé par les art. 6 à 9 de l'arrêté royal du 16 août 1865, la préemption s'effectue suivant les règles en vigueur jusqu'à présent.

Si au contraire l'importateur opte pour le système établi par l'art. 15 du traité franco belge du 31 octobre 1881 (2), la douane retient les marchandises sous-évaluées en payant à l'importateur la valeur déclarée augmentée de 10 %, indépendamment des droits s'il en a été perçu; la préemption a lieu dans ce cas sans expertise.

Afin d'éviter toute contestation, la douane aura soin d'interroger chaque fois les intéressés sur leur option pour l'un ou l'autre système de préemption.

---

(1) Art. 2. En cas de contestation sur la valeur des marchandises, les importateurs auront la faculté de réclamer l'application soit de l'art. 15 du traité de commerce franco-belge du 31 octobre 1881, soit des art. 6 à 9 de l'arrêté royal du 16 août 1865.

Ils feront connaitre leur option au moment où la douane annonce son intention de préempter les marchandises.

(2) Art. 15. En France les contestations sur la nature, l'espèce, la classe, l'origine ou la valeur des marchandises importées, seront vidées conformément à la législation générale qui est actuellement en vigueur.

En Belgique, les contestations sur la nature, l'espèce, la classe ou l'origine, seront également vidées conformément à la législation belge actuelle. Quant aux contestations sur la valeur, si la douane belge juge insuffisante la valeur déclarée, elle aura le droit de retenir les marchandises en payant à l'importateur la valeur déclarée par lui augmentée de 10 %. Ce payement devra être effectué dans les quinze jours que suivront la déclaration, et les droits s'il en a été perçu, devront être remboursés.

Par l'art. 15 du traité du 31 octobre 1881, un délai de 15 jours est accordé à la douane pour effectuer le payement des sommes dues au préempté. Ce délai est considéré comme un maximum ; les directeurs provinciaux veillent à ce que les préemptions déclarées sous le régime de cet article soient terminées le plus promptement possible. En cas de réclamation de la part des intéressés, ces fontionnaires peuvent d'ailleurs annuler celles de ces préemptions qu'ils reconnaissent non justifiées.

IV

Articles d'importation et d'exportation.

Les principaux articles d'importation de la Belgique sont : bestiaux de toute espèce, bières, bois, cacao, conserves alimentaires, grains de toute espèce, œufs de volaille, poissons de toute espèce, sel brut et raffiné, drogueries, fils de soie, habillements, instruments et appareils scientifiques, instruments de musique, cire brute, graisses, limailles de fer et d'acier et minerais de fer, matières textiles brutes, fonte brute, vieux fers, or, argent et platine, bijouterie et orfèvrerie, montres et fournitures pour montres, objets d'art et de collection, ardoises pour toitures, produits typographiques, résines et bitumes, savons, tabacs, tissus de soie, betteraves, graines oléagineuses, levure, pâte de bois, tourteaux, vins.

Nos principaux articles d'exportation sont : amidon, armes, bougies et chandelles, coke, houille, pommes de terre, légumes, drilles et chiffons, engrais, fils de coton, de laine et de lin, fruits, liquides alcooliques, machines et spécialement voitures pour chemins de fer et tramways, chaux, aciers, fer battu étiré ou laminé, zinc, papiers, pierres, pavés, poteries, sirops et mélasses, sucres bruts et raffinés, tissus de lin, tissus de chanvre et de jute, houblon, plantes vivantes et fleurs naturelles, verreries.

V

Tableau des marchandises mises en consommation en 1893, classées dans l'ordre d'importance des valeurs.

MARCHANDISES.	UNITÉS.	VALEURS.
Grains de toute espèce.	kil. 1.690.458.318	254.276.000
Matières textiles brutes.	—	175.845.000
Produits chimiques. .	—	72.613.000
Bois de construction. .	mètres cub. 756.435	67.693.000
Résines et bitumes. .	kil. 336.931.130	67.128.000
Végétaux. Graines oléagineuses.	« 230.342.332	64.283.000
Café.	« 23.608.334	53.616.000
Peaux brutes. . .	« 52.166.285	52.166.000
Matières minérales brutes non dénommées. .	—	42.404.000

MARCHANDISES.	UNITÉS		VALEURS.
Animaux vivants. Bestiaux.	têtes.	320.464	37.427.00
Matières animales brutes. Graisses. . . .	kil.	40.989.982	30.806.000
Tissus de laine (non compris châles). . . .	—		24.302.000
Vins.	hectol.	210.513	22.218.000
Poissons.	kil.	41.990.746	21.139.000
Tissus de coton. . .	—		21.026.000
Farines, fécules alimentaires et son. . . .	kil.	85.409.831	20.396.000
Etc.	. . . .		

VI

Tableau des principaux produits belges exportés rangés selon l'importance des valeurs pour 1893.

MARCHANDISES	UNITÉS		VALEURS.
Grains de toute espèce.	kil.	594.387.073	88.547.000
Matières textiles brutes.		—	82.737.000
Houille.	tonne.	4.849.887	72.748.000
Sucres bruts. . . .	kil.	170.066.835	61.224.000
Fils de lin. . . .	»	17.778.725	51.133.000
Fils de laine et de poils de chèvre. . . .	»	10.988.099	50.270.000
Verreries.		—	49.438.000
Produits chimiques. .		—	43.416.000

MARCHANDISES.	UNITÉS.		VALEURS.
Machines. Voitures pour chemins de fer et tramways.		—	39.854.000
Peaux brutes. . . .	kil.	36.797.482	36.797.000
Fer battu, étiré et laminé.	»	271.743.352	33.793.000
Zinc non ouvré. . .	»	75.827.805	32.606.000
Machines et mécaniques non dénommées. .		—	30.861.000
Matières minérales non dénommées . . .		—	30.629.000
Viandes.	kil.	12.314.042	28.268.000
Graines oléagineuses .	»	101.050.124	28.251.000
Acier ouvré. . . .	»	21.907.774	27.385.000
Engrais.	»	151.156.862	22.674.000
Graisses.	»	32.265.897	22.176.000
Tissus de laine (non compris châles). . .		—	21.789.000
Tissus de coton . .		—	21.211.000
Etc	. . .	. . . .	. . . .

VII

Tableau comparatif de l'importation et de l'exportation (commerce spécial) des principales marchandises dont la production est commune à la Belgique et aux pays étrangers.

MARCHANDISES.	Unités	QUANTITÉS.	
		Importées.	Exportées.
Grains de toute espèce.	Kil.	1.705.739.342	595.355.717
Limailles de fer. Minerais de fer	»	1.684.942.592	172.966.556
Pierres brutes, taillées et sciées.	»	49.648.209	1.112.273.070
Chaux	»	29.460.095	404.038.794
Fer battu, étiré ou laminé.	»	20.825.843	271.743.352
Graines oléagineuses .	»	230.342.332	101.050.124

MARCHANDISES.	Unités	QUANTITÉS	
		Importées.	Exportées.
Résines et bitumes. .	»	185.465.171	58.446.764
Sucres bruts . . .	»	10.970.083	170.066.865
Sucres raffinés . . .	»	830.865	38.171.668
Œufs de volaille . .	Pièce.	103.756.403	61.042.795
Sel brut et raffiné . .	Kil.	124.085.372	704.870
Engrais	»	106.216.817	151.156.861
Matières textiles brutes.	Fr.	140.445.000	82.736.000
Bestiaux.	Tête.	320.464	15.689
Armes	Fr.	866.000	13.217.000
Bières	Hectol	68.999	4.252
Bougies et chandelles.	Fr.	495.000	5.554.000
Cordages	Kil.	394.441	2.895.304
Liquides alcooliques .	Hectol	16.020	196.313
Voitures pour chemins de fer	Fr.	1.241,000	39.854.000
Betteraves	Kil.	158.915.666	13.376.011
Verreries	Fr.	2.408.000	49.337.000

VIII

Tableau indiquant le mouvement du transit des principales marchandises, classées d'après l'importance des valeurs en 1893.

MARCHANDISES.	UNITÉS		VALEURS.
Laines	kil.	111.989.818	179.184.000
Tissus de soie. . . .	franc.	—	149.592.000
Tissus de laine . . .	»	—	81.911.000
Tissus de coton . . .	»	—	76.902.000
Coton	kil.	46.826.776	46.827.000
Café	»	18.619.202	42.525.000
Mercerie et quincaillerie.	franc.	—	38.374.000
Machines et mécaniques.	»	—	37.437.000
Soies	kil.	426.314	27.710.000
Fer battu, étiré ou laminé	»	216.270.686	27.479.000
Faïences et porcelaines .	franc.	—	24.062.000
Fils de laine et de poils de chèvre.	kil.	4.193.090	23.745.000
Peaux tannées. . . .	»	3.826.028	21.111.000
Fer et fonte ouvrés . .	»	67.562.729	20.665.000

IX

Mouvement maritime des passagers.

ENTRÉE.			SORTIE.		
Port de débarquement.	Pays de provenance.	Nombre	Port d'embarquement	Pays de destination.	Nombre
Anvers.	Angleterre.	23.613	Anvers.	Angleterre.	22.881
	Australie.	36		Brême.	9
	Brême.	26		Brésil.	45
	Brésil.	40		États-Unis.	7.070
	Canada.	1		Hambourg.	48
	Chine.	60		République Argentine.	4
	État ind[t] du Congo.	145		Uruguay.	3
	États-Unis.	12.428			30.060

ENTRÉE.			SORTIE.		
Port de débarquement.	Pays de provenance.	Nombre	Port d'embarquement.	Pays de destination.	Nombre
	Hambourg	52			
	Indes Anglaises.	82			
	République Argentine.	252			
	Russie.	66			
		36.801			
Ostende.	Angleterre.	48.381	Ostende.	Angleterre.	49.612
		85.182			79.672

En 1892, il y avait : 77.471 passagers à l'entrée.
75.305 » à la sortie.

X

Mouvement des émigrants.

Port d'embarquement.	Pays de destination.	Nombre.	
		d'émigrants.	de navires.
Anvers.	Australie . . .	732	25
	Brésil	254	27
	Canada	5.326	31
	Chili	5	1
	Etat Ind[t] du Congo.	10	1
	Etats-Unis . . .	31.740	78
	Total. . .	38.067	163

XI

Droits d'entrée perçus en 1893.

Animaux vivants	1.902.379
Bières et boissons fermentées . . .	355.627
Bois	3.662.556
Bougies et chandelles	49.537
Cacao (brut et préparé)	325.167
Café	2.366.559
Caoutchouc ouvré	88.745
Conserves alimentaires.	1.019.093
Denrées alimentaires : Viandes . . .	67.927
Épiceries	163.740
Fils	434.509
Fruits	1.938.896
Habillements	853.649
Instruments de musique	81.582
Liquides alcooliques	1.830.680
Machines mécaniques et outils . . .	579.040
Mercerie et quincaillerie	1.508.460
Métaux	977.875
Meubles	212.277

Papiers	246.245
Parfumerie	43.303
Peaux	611.130
Pierres	73.065
Poteries	188.881
Poudre à tirer	11.489
Produits divers pour l'industrie. . .	45.117
Saccharine	1.454
Savons.	88.420
Sirops et mélasses	431.798
Sucres bruts	112
Sucres raffinés	483.267
Tabacs	6.282.723
Thés.	58.070
Tissus	6.035.423
Verreries	229.139
Vinaigres et acides acétiques . . .	360.775
Voitures autres que pour chemins de fer et tramways	305.336

XII

Mouvement du commerce spécial par pays.

ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE ET ZANZIBAR.

Importations en Belgique. Armes, 11. (1). Orge et escourgeon, 524. Farines, 2. Drogueries, 19. Fruits secs, 21. Huiles végétales, 525. Matières animales brutes, 20. Matières minérales brutes, 2151. Laines, 44. Matières textiles, 1304. Peaux brutes, 17. Pierres, 22. Produits chimiques, 474. Résines et bitumes, 189. Tabacs non fabriqués, 72. Cigares, 467. Teintures et couleurs, 93. Végétaux : Écorces à tan et graines 280. Vins, 127. Autres articles, 519.

Total : 6.881.000 francs.
En 1892 » : 5.321.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 10. Armes, 9. Bois de construction et ouvrés, 31. Charbons de terre, 41. Cordages, 12. Riz pelé, 2. Fils de coton, 5.

---

(1) Les chiffres expriment des milliers de francs.

Fils de lin, 1. Voitures pour chemins de fer et tramways, 4. Machines et mécaniques, 66. Graisses. 11. Mercerie et quincaillerie, 26. Métaux, 361. Papiers, 3. Peaux, 122. Produits chimiques, 27. Résines et bitumes, 22. Sucres, 1541: Tabacs. 35. Teintures et couleurs, 38. Tissus, 130. Verreries, 30. Autres articles, 64.

Total : 2.581.000 francs.

En 1892 » : 1.877.000 »

ALLEMAGNE.

Importations en Belgique. Animaux vivants, 6742. Armes, 369. Bières, 1.363. Bois, 8.123. Cacao, 233. Cafés, 3.093. Caoutchouc, 250. Charbons de terre, 5.181. Conserves alimentaires, 401. Denrées alimentaires, 8.144. Drilles et chiffons, 841. Drogueries, 1.609. Engrais, 2.721. Fils, 3.803. Fruits, 374. Habillements, 3.123. Huiles non alimentaires, 993. Appareils scientifiques, 371. Instrument de musique, 535. Liquides alcooliques, 29. Machines, 7.624. Graisses, 1.848. Matières minérales brutes, 13.030. Matières textiles brutes, 8.566. Mercerie et quincaillerie, 6.881. Métaux, 14.803. Meubles, 849. Montres et fournitures pour montres, 1.607. Objets d'art et de collection, 3.728. Papiers, 2.445. Peaux, 8.613. Pierres, 418. Faïences et porcelaines, 466. Poudre à tirer, 125. Produits chimiques, etc., 11.821. Résines et bitumes, 1.714. Savons, 372. Sucres raffinés, 276. Tabacs, 1.458. Teintures et couleurs, 2.737. Tissus, 17.369. Végétaux. 8.585. Verreries. 1.276. Vinaigres, 34. Vins, 1.547. Voitures, 375. Autres articles, 2.523.

Total : 180.179.000 francs.

En 1892 » : 167.823.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 101. Animaux vivants, 15.655. Armes,3.073. Bois, 787. Bougies et chandelles, 122. Café, 115. Caoutchouc, 319. Charbons de terre, 13.915. Conserves alimentaires, 109. Cordages, 420. Denrées alimentaires, 67.879. Drilles et chiffons, 3.016. Drogueries,4.225. Engrais, 11.970 Fils, 23.705. Fruits, 694. Habillements, 517. Huiles végétales, 3.321. Machines, 5.044. Graisses, 12.280. Matières minérales brutes (fer et soufre), 8.494, Matières textiles brutes, 12.136. Mercerie et quin-. caillerie, 982. Métaux, 9.792. Meubles, 210. Objets, d'art et de collection, 408. Papiers, 308. Peaux, 24,699. Pierres, 1.570. Poteries,253. Produits chimiques et divers, 15.073. Pétrole, 10.380. Sucres raffinés, 33. Tabacs, 619. Teintures et couleurs, 4.671. Tissus, 4.894. Végétaux, 32.262. Verreries, 2.088. Vins, 25. Voitures, 78. Autres articles, 2.929.

Total : 300.971.00 francs.
En1892 » : 312.973.000 »

*Remarque.*Les chiffres du Grand-Duché de Luxembourg sont compris dans ceux de l'Allemagne.

ANGLETERRE.

Importations en Belgique. Animaux vivants (chevaux et poulains), 3.470. Armes, 122. Bières, 781. Bois de construction, 305. Bougies et chandelles, 397. Cacaos, 766. Café, 1.176. Caoutchouc, 1.536. Houille, 3.869. Conserves alimentaires, 2.311. Denrées alimentaires, 8.939. Drilles et chiffons, 1.005, Drogueries, 3.009. Engrais, 645. Épiceries, 266. Fils, 9.106. Fruits, 674. Habillements, 1.826.Huiles végétales, 1.845. Liquides alcooliques, 115. Machines, 4.992.Graisses, 4.512. Matières textiles brutes (laines

et coton), 44.311. Mercerie et quincaillerie, 1.422. Métaux, 12.429. Meubles, 222. Navires et bateaux, 192. Objets d'art, 337. Papiers, 326. Peaux, 4.847. Faïences et porcelaines, 182. Produits chimiques, 11.997. Résines et bitumes, 22.364. Savons, 1.770. Sirops et mélasses, 707. Sucres bruts, 1.589. Sucres raffinés, 50. Tabacs, 384. Teintures et couleurs (indigo), 2.138. Thés, 93. Tissus, 20.550. Végétaux, 7.981. Vins, 679. Voitures, 2.196. Autres articles, 4.007.

Total : 197.986.000 francs.
En 1892 » : 182.617.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 785. Animaux vivants, 422. Armes, 614. Bois, 2.537. Bougies et chandelles, 537. Café, 1. Caoutchouc, 481. Houille, 2.167. Conserves alimentaires, 138. Cordages, 433. Denrées alimentaires, 16.748. Drilles et chiffons, 3.588. Drogueries, 1.738. Engrais, 526. Fils (lin, laines), 48.998. Fruits, 9.974. Habillements, 1.877. Huiles non alimentaires, 3.505. Instruments de musique, 30. Liquides alcooliques, 20. Machines, 4.275. Graisses, 4.308. Matières minérales brutes, 2.153. Matières textiles brutes (lin), 25.012, Mercerie et quincaillerie, 2.384. Métaux, 14.415. Meubles, 697. Montres, 12. Objets d'art, 388. Papiers, 4.890. Peaux (ganterie, 2.761), 10.905. Pierres, 3.643. Poteries, 236. Poudre à tirer, 196. Produits chimiques et autres, 4.489. Résines et bitumes, 1031. Savons, 58. Sucres bruts, 21.059. Sucres raffinés, 12.522. Tabacs, 407. Teintures et couleurs, 2.280. Tissus, 10.846. Végétaux, 4.113. Verreries, 16.237. Vins, 15. Autres articles, 1.262.

Total : 241.912.000 francs.
En 1892 » ; 234.550.000 »

AUSTRALIE.

Importations en Belgique. Viandes, 3. Engrais, 532. Huiles végétales non alimentaires, 16. Graisses, 412. Matières minérales, 603. Laines, 16.133. Plomb, 75. Peaux brutes, 358. Peaux ouvrées, 9. Écorces à tan, 25. Tourteaux, 19. Autres articles, 24.

Total : 18.209.000 francs.
En 1892 » : 14.187.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 55. Armes, 105. Bois, 49. Bougies et chandelles, 770. Houille, 64. Drogueries, 137. Fils de lin, 2. Habillements, 63. Liquides alcooliques, 1. Machines, 151. Graisses, 35. Mercerie et quincaillerie, 357. Matières minérales brutes, 148. Métaux, 521. Papiers, 197. Pierres, 95 Poteries, 30. Produits chimiques, 94. Sucres raffinés, 90. Tabacs fabriqués, 39, Teintures, 32. Tissus, 120. Verreries, 198, Autres articles, 33.

Total : 3.571.000 francs.
En 1892 » : 5.408.000 »

AUTRICHE.

Importations en Belgique. Chevaux, 27. Armes, 14, Bois, 857. Conserves alimentaires, 14. Denrées alimentaires, 1.234. Drogueries, 22. Fils de lin, 1.592. Pruneaux et raisins secs, 179. Machines, 6. Huiles végétales non alimentaires, 2. Matières minérales brutes, 4. Matières textiles brutes (31 laines), 78. Mercerie et quincaillerie, 106. Or et argent, 1. Meubles, 1. Objets d'art, 6. Papiers, 28. Peaux ouvrées, 22. Tabacs non fabriqués, 93. Teintures et couleurs.

.488. Tissus, 65. Végétaux, 120. Verreries, 2. Vins, 65. Autres articles, 64.

Total : 5.590.000 francs.
En 1892 » : 5.986.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 530, Bois ouvrés, 3. Caoutchouc, 4. Houille, 3. Conserves alimentaires, 1. Denrées alimentaires (viandes, légumes), 545. Drogueries, 15. Fils, 2.029. Habillements, 50. Machines, 731. Graisses, 350. Matières textiles brutes, 95. Mercerie et quincaillerie, 56. Métaux, 18. Objets d'art, 84. Papiers, 10. Peaux (parchemin, 19), 429 Pierres, 94. Produits chimiques et divers, 44. Résines et bitumes, 11. Teintures et couleurs, 5. Tissus (laines), 403. Végétaux, 130. Verreries, 226. Voitures, 10. Autres articles, 195.

Total : 6.071.000 francs.
En 1892 » : 6.111.000 »

BRÉSIL.

Importations en Belgique. Bois de construction, 2. Cacao, 49. Café, 17.437. Caoutchouc, 78. Denrées alimentaires (grains), 14.559. Drogueries, 1. Huiles végétales non alimentaires, 29. Graisses, 133. Matières minérales, 39. Textiles (laines), 501. Plomb, 3. Peaux brutes, 3.886. Tabacs, 60. Graines oléagineuses, 928. Autres articles, 66.

Total : 37,771.000 francs.
En 1892 » 35.316.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 128. Armes· 662. Bières, 2. Bois ouvrés, 177. Bougies et chandelles, 3. Houille, 113. Conserves alimentaires, 4. Cordages, 122. Légumes, pommes de terre, riz pelé, 112.

Drogueries, 267. Fils, 219. Habillements, 24. Huiles végétales non alimentaires, 1. Liquides alcooliques, 3. Machines, 3.604. Matières brutes, 366. Mercerie et quincaillerie, 293. Métaux, 6.691. Meubles, 24. Papiers, 779. Peaux tannées, 48. Pierres, 49. Produits divers. 148. Sucres raffinés, 12. Teintures, 466. Tissus (coton), 1.679. Végétaux, 139. Verreries, 642. Autres articles, 281.

Total : 17.995.000 francs.

En 1892 » 19.040.000 »

CANADA.

Importations en Belgique. Bestiaux, 41. Armes, 35. Bois, 57. Fromages, 5. Grains. 7.237. Etain non ouvré, 52. Produits chimiques, 1. Récoltes et fourrages, 49. Tabacs, 13. Autres articles, 22.

Total : 7.512.000 francs.

En 1892 » 3.890.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 1. Armes, 80. Bois ouvrés, 230. Houille, 36. Drilles et chiffons, 74. Drogueries, 87. Fils de lin, 2. Machines, 6. Graisses 57. Soufre, 13. Matières minérales, 1.299. Mercerie et quincaillerie, 6. Métaux, 1.193. Meubles, 5. Papiers, 17. Peaux, 41. Pierres, 27. Poteries, 1. Produits chimiques et typographiques, 139. Sucres bruts, 1.190, Teintures, 546. Tissus, 26. Verreries, 1079. Autres articles, 84.

Total : 6.199.000 francs.

En 1892 » 3.223.000 »

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, GUINÉE, ILE MAURICE ET SÉNÉGAMBIE.

Importations en Belgique. Laines, 484. Autres articles, 2.

	Total :	486.000	francs.
En 1892	» :	613.000	»

Exportations de Belgique. Bois ouvrés, 2. Houille, 6. Drogueries, 1. Machines, 9. Matières animales brutes, 4. Mercerie et quincaillerie, 1. Acier ouvré, 1. Zinc non ouvré, 3. Papiers, 1. Poudre à tirer, 521. Tissus de coton, 15. Tissus de laine, 59. Verreries, 21. Autres articles, 8.

	Total :	652.000	francs.
En 1892	» :	559.000	»

CHILI.

Importations en Belgique. Matières minérales brutes, 17. Laines, 14. Nitrates, 13.169. Autres articles, 16.

	Total :	13.216.000	francs.
En 1892	» :	14.449.000	»

Exportations de Belgique. Amidon, 41. Armes, 183. Bois ouvrés, 195. Bougies et chandelles, 1.569. Houille, 513. Conserves alimentaires, 1. Cordages, 38. Poissons, 37. Riz, 32. Drogueries, 81. Fils de coton, 26. Fils de lin, 1. Habillements, 12. Huiles végétales non alimentaires, 172. Liquides alcooliques, 8. Machines, 221. Graisses, 24. Soufre et autres matières minérales, 257. Mercerie et quincaillerie, 241. Métaux, 577. Meubles, 18. Papiers, 107. Peaux brutes et tannées, 16. Pierres ouvrées, 7. Pote-

ries, 15. Poudre à tirer, 64. Produits chimiques, 10. Produits typographiques, 12. Sucres raffinés, 2.377. Tabacs fabriqués, 1. Teintures et couleurs, 43. Tissus, 462. Houblon, 2. Verreries, 943. Autres articles, 51.

Total : 8.338.000 francs.
En 1892 » : 11.945.000 »

CHINE.

Importations en Belgique. Armes, 1. Café, 38. Conserves alimentaires, 1. Farines, son, pain, biscuits de mer, 2. Riz, 1.085. Drogueries, 39. Huiles végétales non alimentaires, 129. Habillements, 1. Matières animales brutes, 916. Matières minérales brutes, 1. Laines et autres textiles, 60. Mercerie et quincaillerie, 11. Cuivre et nickel bruts, 523. Peaux brutes, 98. Porcelaines, 26. Tabacs, 15. Résines, 1. Teintures et couleurs, 345. Thés, 27. Tissus, 7. Végétaux, 131. Autres articles, 72.

Total : 3.529.000 francs.
En 1892 » 2.354.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 192. Bois ouvrés, 242. Bougies et chandelles, 270. Coke, 20. Houille, 96. Conserves alimentaires, 2. Cordages, 11. Drogueries, 162. Fils de coton, 11. Fils de lin, 19. Habillements, 11. Huiles végétales non alimentaires, 3. Liquides alcooliques, 26. Machines, 281. Matières minérales, 125. Mercerie et quincaillerie, 153. Métaux (spécialement fer battu, étiré et laminé), 3.115. Meubles, 4. Papiers, 99. Pierres ouvrées, 2. Poteries, 31. Poudre, 3. Produits chimiques, 31. Savons, 1. Tabacs fabriqués, 2. Teintures et couleurs, 396. Tissus de

coton, 61. Tissus de laine, 147. Verreries, 1.957. Autres articles, 96.

Total : 7.584.000 francs.
En 1892 » 7.330.000 »

CUBA ET PORTO-RICO.

Importations en Belgique. Bois de construction, 3. Bois d'ébénisterie, 64. Cacao, 5. Conserves alimentaires, 53. Sucres, 81. Tabacs non fabriqués, 3. Cigares, 32. Teintures et couleurs, 82. Autres articles, 2.

Total : 325.000 francs.
En 1892 » 447.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 5. Bois ouvrés, 8. Houille, 31. Riz, 730. Drogueries, 38. Fils, 105. Liquides alcooliques, 21. Machines, 275. Matières minérales brutes, 1. Mercerie et quincaillerie, 4. Métaux, 314. Papiers, 149. Poteries, 288. Teintures et couleurs, 3. Tissus de coton, 7. Verreries, 309. Autres articles, 74.

Total : 2.389.000 francs.
En 1892 » 3.060.000 »

DANEMARK.

Importations en Belgique. Chevaux, 20. Bois de construction, 2. Denrées alimentaires (orge, 105), 212. Drogueries, 31. Liquides alcooliques, 1. Machines, 6. Matières animales brutes, 5. Matières minérales brutes, 271. Chanvre, étoupes, lin, 105. Zinc non ouvré, 6. Papiers, 6. Peaux brutes, 206. Résines, 8. Teintures et couleurs, 5. Végétaux, 37. Autres articles, 20.

Total : 941.000 francs.
En 1892 » 1.138.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 33. Armes, 111. Bois ouvrés, 23. Charbon, 178. Cordages, 168. Denrées alimentaires et spécialement farines et sons, 1.416. Drogueries, 34. Engrais, 161. Fils, 230. Habillements, 5. Huiles végétales, 24. Machines, 153. Graisses, 129. Textiles, 90. Mercerie et quincaillerie, 24. Métaux, 318. Papiers, 75. Peaux brutes, 41. Peaux tannées, 145. Pierres, 8. Poteries, 7. Produits chimiques, 349. Résines et bitumes, 33. Sucres raffinés, 524. Teintures et couleurs, 272. Tissus, 473. Graines oléagineuses et autres végétaux, 128. Verreries, 377. Autres articles, 148.

Total : 5.787.000 francs.
En 1892 » 12.252.000 »

ÉGYPTE.

Importations en Belgique. Froment, épeautre et méteil, 2.111. Avoine, maïs et sarrasin, 30. Légumes, 60. Coton, 93. Produits chimiques, 3. Sucres bruts, 2.047. Cigares, 7. Graines, 1. Autres articles, 27.

Total 4,379.000 francs.
En 1892 » 7.310.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 50. Armes, 93 Bois ouvrés, 31. Bougies et chandelles, 519. Charbons. 203. Cordages, 103. Drogueries, 11. Fils de coton, 6. Fils de lin, 42. Machines, 8.745. Graisses, 1. Mercerie et quincaillerie, 43. Métaux, spécialement acier ouvré (1.800), 3.151. Meubles, 2. Papiers, 43. Pierres ouvrées, 26. Poteries, 141. Produits chimiques, 64. Sucres raffinés, 23. Tabacs fabriqués, 1. Teintures et couleurs, 186. Tissus, spécialement de coton (239), 325. Verreries, 284. Autres articles, 166.

Total 14.259.000 francs.
En 1892 » 7.184.000 »

ESPAGNE.

Importations en Belgique. Bois de Construction, 5. Café, 279. Conserves alimentaires, 2. Grains, 449. Poissons, 229. Drogueries, 443. Fruits : citrons, oranges, amandes, raisins secs, etc., 732. Huiles végétales non alimentaires, 65. Machines, 3. Matières animales brutes, 49. Matières minérales brutes (fer, soufre), 6.002. Laines, 9. Textiles, 10. Mercerie et quincaillerie, 74. Fonte brute et vieux fers, 231. Plomb non ouvré, 3.871. Peaux brutes, 15. Pierres, 8. Produits chimiques, 7. Résines et bitumes. 205. Tabacs non fabriqués, 27. Cigares, 3. Teintures et couleurs, 48. Végétaux et autres substances végétales, 13. Vins, 652. Autres articles, 144.

	Total	13.575.000 francs.
En 1892	»	13.957.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 630. Armes, 47. Bois ouvrés, 66. Bougies et chandelles, 1. Houille, 415. Cordages, 67. Denrées alimentaires, 561. Drogueries, 107. Engrais, 236. Fil (lin 2.171), 2.237. Huiles végétales non alimentaires, 46. Liquides alcooliques, 1. Machines, 4.495. Matières animales brutes, 186. Matières minérales brutes, 527. Textiles bruts, 132. Mercerie et quincaillerie, 462. Métaux, 2.735. Meubles, 25. Papiers, 164. Peaux brutes, 36. Pierres, 12. Poteries, 65. Poudre à tirer, 6. Produits chimiques, 2.446. Produits divers pour l'industrie, 10. Produits typographiques, 38. Résines et bitumes, 192. Teintures et couleurs, 589. Tissus, 198. Végétaux et substances végétales, 1.211. Verreries, 517. Autres articles, 300.

	Total	18.758.000 francs.
En 1892	»	28.337.000 »

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

Importations en Belgique. Bois de construction, 14. Caoutchouc, 1.022. Huile de palme, 6.453. Ivoire brut, 4.061. Teintures et couleurs, 17. Noix de palme, 105. Noix de terre (arachides), 451. Graines oléagineuses, 9. Autres articles, 8.

Total 12.140.000 francs.
En 1892 » 8.033.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 166. Bières, 7. Bois de construction, 148. Bois ouvrés, 27. Bougies et chandelles, 7. Houille, 14. Conserves alimentaires, 774. Cordages, 1. Denrées alimentaires, spécialement des viandes, 931. Drogueries, 20. Habillements, 14. Huiles végétales, 2. Instruments et appareils scientifiques, 1. Liquides alcooliques, 8. Machines, outils, 647. Graisses, 2. Chaux, 1 Matières minérales, 180. Mercerie et quincaillerie, 200. Métaux, surtout acier ouvré, 2.324. Meubles, 27. Pierres, 28. Poteries, 22. Poudre à tirer, 1.195. Produits chimiques, 2. Résines et bitumes, 8. Savons durs, 9. Sucres bruts et raffinés, 35. Tabacs fabriqués, 4. Teintures et couleurs, 11. Tissus, spécialement de coton (1888), 2031. Verreries ordinaires, 1. Vins, 22. Autres articles, 12.

Total 8.881.000 francs
En 1892 » 7.323.000 »

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Importations en Belgique. Amidon, 45. Armes, 55. Bois de construction, 3.056. Bois d'ébénisterie, 29. Cacao et beurre de cacao, 22. Café, 1.428. Miel, 375. Conserves alimentaires, 53. Caoutchouc, 132. Denrées alimentaires : viandes, 10.815 ; grains, 50.795 ; farines, etc., 4.204. Drogueries, 2.007. Fruits, 147.

Huiles végétales non alimentaires, 128. Machines, 242. Matières animales brutes : cire, graisses, etc., 8.584. Matières minérales brutes, 955. Matières textiles brutes (coton), 11.315. Mercerie et quincaillerie, 66. Métaux (cuivre, étain, plomb, zinc), 1.834. Peaux brutes et tannées, 1199. Produits chimiques, 2.012. Huile de pétrole raffinée, 15.310. Résines et bitumes, 5.972. Sirops et mélasses, 90. Tabacs non fabriqués, 5.047. Tabacs fabriqués, 402. Teintures et couleurs, 383. Graines oléagineuses et substances végétales, 7.610. Autres articles, 638.

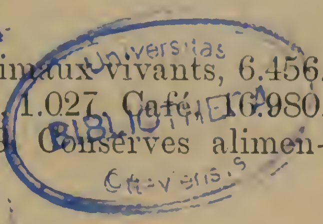
Total 134.950.000 francs
En 1892 » 206.535.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 674. Bois ouvrés, 1.483. Charbons de terre, 1.215. Viandes, 688. Légumes, 740. Drilles et chiffons, 2.666. Drogueries, 664. Fils de laine et de poils de chèvre, etc., 5. Fils de lin, 94. Habillements, 1.134. Liquides alcooliques, 9. Machines, 365. Graisses, 1.887. Matières minérales brutes, 5.580. Matières textiles (chanvre), 865. Mercerie et quincaillerie, 146. Métaux, 443. Objets d'art, 23. Papiers, 302. Peaux brutes et tannées, 2.296. Poteries, 33. Produits chimiques et autres, 2.333. Résines et bitumes, 711. Sucres bruts, 13.408. Teintures et couleurs, 868. Tissus (coton 1.043), 2.565. Subtances végétales, 833. Verreries, 6.797. Vins, 3. Autres articles, 1,613.

Total 50.344.000 francs.
En 1892 » 53.143.000 »

FRANCE.

Importations en Belgique. Animaux vivants, 6.456. Armes, 176. Bois, 7.605. Cacao, 1.027. Café, 16.980. Caoutchouc, 826. Houille, 5.229. Conserves alimen-



taires au sucre, 310. Fromages, 662. Miel, 839. Denrées alimentaires, 21.410. Drilles et chiffons, 5.708. Drogueries, 4.690. Engrais, 10.968. Épiceries, 472. Fils, 12.517. Fruits, 1.594. Habillements, 3.304. Huiles végétales, 6.218. Instruments scientifiques, 275. Instruments de musique, 750. Liquides alcooliques, 792. Machines, 3.613. Graisses, 4.241. Limailles de fer et d'acier, minerais, 8.787. Matières textiles brutes, (soie 992), 28.770. Mercerie et quincaillerie, 5.859. Métaux, 9.109. Meubles, 960. Objets d'art, 2.382. Papiers, 576. Parfumerie, 353. Peaux brutes et ouvrées, 12.713. Pierres, 3.154. Poteries, 301. Produits chimiques et autres, 15.931. Récoltes et fourrages, 1823. Résines et bitumes, 4.704. Savons, 2.609. Sucres bruts, 59. Sucres raffinés, 83. Tabacs, 1.205. Teintures et couleurs, 3.893. Tissus, 22.432. Végétaux et substances végétales, 11.599. Verreries, 800. Vins, 18.144. Autres articles, 5.327.

Total 278.423.000 francs
En 1892 » 299.544.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 126. Animaux vivants, 2,931. Armes, 2.361. Bières, 13. Bois, 2.286. Bougies et chandelles, 32. Charbons, 70.792. Denrées alimentaires, 38.096. Drilles et chiffons, 859. Drogueries, 1.499. Engrais, 10.807. Fils, 10.382. Fruits, 480. Habillements, 862. Huiles vég. non alimentaires, 919. Machines, 13.018. Graisses. 5.682. Chaux, 1941. Limailles et minerais de fer, 224. Soufre. 239. Matières minérales brutes, 5.602. Matières textiles brutes, 39.188. Mercerie et quincaillerie, 4.056. Métaux, surtout zinc non ouvré (10.408), 20.002. Meubles, 881. Objets d'art, 2.200. Papiers, 12.46. Peaux, 7.252. Pierres, 16,613. Poteries, 1.780. Produits chimiques et divers, 7.657. Récoltes et fourrages,

6.099. Résines et bitumes, 3399. Savons, 215. Sirop et mélasses, 1.920, Sucres, 315. Tabacs, 137. Teintures et couleurs, 1.959. Tissus, 10.140. Végétaux et substances végétales, 9.572. Verreries, 1.472. Autres articles, 3.393.

Total :	310.256.000 francs.	
En 1892 »	310.661.000	»

GIBRALTAR ET MALTE.

Importations en Belgique. Froment, épeautre et méteil, 19. Orge et escourgeon, 136. Légumes, 1. Peaux brutes, 31. Cigares, 13. Graines oléagineuses, 177. Tourteaux, 10. Autres articles, 6.

Total :	193.000 francs.	
En 1892 »	135.000	»

Exportations de Belgique. Amidon, 7. Armes, 19. Bois ouvrés, 3. Houille, 75. Cordages, 8. Beurre frais et salé, 4. Riz pelé, 17. Drogueries, 4. Fils de lin, 1. Machines, 2. Matières minérales brutes, 54. Mercerie et quincaillerie, 49 Métaux, 52. Papiers, 2. Peaux, 2. Produits chimiques, 11. Tissus de coton, 10. Verreries, 37. Autres articles, 20.

Total :	13.0001 francs.	
En 1892 »	86.000	»

GRÈCE.

Importations en Belgique. Avoine, maïs et sarrasin, 190. Orge et escourgeon, 46. Éponges, 29. Figues, 4. Raisins secs, 911. Autres fruits secs, 12. Minerais de fer, 52, Matières minérales brutes, 3.103. Etain non ouvré, 470. Plomb non ouvré, 294. Tabacs non fa-

briqués, 22. Teintures et couleurs, 3. Graines oléagineuses, 1. Végétaux, 57. Vins en cercles, 1. Autres articles, 58.

Total : 5.253.000 francs.
En 1892 » 3.888.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 37. Armes, 64. Bois ouvrés, 11. Houille, 26. Cordages, 122. Poissons, 5. Riz pelé, 6. Drogueries, 9. Fils de coton, 19. Fils de laine , 27. Machines, 451. Fils de lin, 15. Graisses, 4. Matières minérales brutes, 51. Mercerie et quincaillerie, 16. Métaux, 829. Meubles, 15. Papiers, 5. Peaux, 1.187. Peaux tannées, 84. Poteries , 14. Produits chimiques, 60. Résines et bitumes, 23. Teintures et couleurs, 53 Tissus, 185. Verreries, 87, Voitures, 3. Autres articles, 24.

Total : 3.432.000 francs.
En 1892 » 4.621000 »

INDES ANGLAISES.

Importations en Belgique. Bois, 27. Grains, 2634. Farines, etc, 326. Riz. 6.012. Drogueries, 549. Épiceries, 12. Fils de lin non tors et non teints, 1.083. Fruits, 18. Huiles végétales non alimentaires, 130. Matières animales brutes, 303. Matières minérales brutes, 105. Textiles bruts, 16340. Peaux brutes, 371. Sucres bruts, 3. Tabacs, 3. Teintures et couleurs, 470. Thés, 1. Tissus de lin, de chanvre et de jute, 6. Graines oléagineuses 42.598. Végétaux, 263. Autres articles, 58.

Total : 71.312.000 francs.
En 1892 » 60.934,000 »

Exportations de Belgique. Armes, 5. Bois ouvrés, 219. Bougies et chandelles, 896. Houille, 168. Cordages, 5. Drogueries, 8. Fils de coton, 32. Filsde lin, 3. Habillements, 14. Liquides alcooliques, 28. Machines, 184. Matières minérales brutes, 624. Mercerie et quincaillerie, 373. Métaux, 6,540. Papiers, 396. Pierres, 20. Poteries, 13. Faïences et-porcelaines, 854. Produits chimiques, 407. Produits typographiques, 1. Résines et bitumes, 59. Sucres raffinés,38. Tabacs fabriqués, 2. Teintures et couleurs, 602. Tissus,344. Verreries, 2.630. Autres.articles, 75.

Total: 14.940.000 francs.
En 1892 „ 12.608.000 »

ITALIE.

Importations en Belgique. Animaux vivants,503. Armes, 4. Bois de construction, 54. Conserves alimentaires, 199. Denrées alimentaires, 5948. Drogueries, 428. Fils de lin, 244. Fruits, 404. Habillements, 33. Huiles végétales non alimentaires, 487. Matières animales brutes, 147.Matières minérales brutes, limailles de fer, soufre, 7.261. Textiles bruts, 1934. Métaux, 81. Objets d'art, 12. Peaux brutes,2. Pierres, 453. Produits chimiques, 98. Savons, 13 Teintures et couleurs, 1245. Tissus de soie, 6. Tresses de paille, 82. Substances végétales, 161. Vins, 512. Autres articles, 85.

Total : 20.396.000 francs.
En 1892 » 20.570.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 174. Armes,463. Bois, 11. Bougies et chandelles, 32. Houille, 361. Denrées alimentaires, 1240. Drogueries, 67. Engrais, 449. Fils, 8424. Huiles de palme et autres, 333. Machi-

nes,1676. Graisses, 600. Textiles bruts,770. Mercerie et quincaillerie,41. Métaux,2556. Papiers,33. Peaux brutes et tannées, 1316. Poteries, 11. Produits chimiques, 3078. Produits typographiques, 138. Résines et bitumes, 140. Sucres bruts et raffinés, 407. Teintures et couleurs, 165. Tissus, 1200. Verreries, 283. Autres articles, 778.

Total : 24.642.000 francs.
En 1892 » 22.493,000 »

JAPON.

Importations en Belgique. Riz, 95. Cire brute, 82. Mercerie et quincaillerie, 8, Cuivre et nickel bruts, 177. Meubles,3.Porcelaines, 7. Tissus de soie, 3. Autres articles, 3.

Total : 378.000 francs.
En 1892 » 926.000 »

Exportations de Belgique. Armes,3. Bois ouvrés,68 Drogueries, 5 Liqueurs alcooliques, 6. Machines. 7 Matières minérales brutes, 1. Mercerie et quincaillerie, 40. Métaux, 122. Papiers,65.Produits chimiques, 5. Teintures et couleurs, 32. Tissus de coton, 3. Glaces, 17. Verreries, 609. Autres articles, 13.

Total : 1.746.000 francs.
En 1892 » 1.240.000 »

MEXIQUE.

Importations en Belgique. Bois de construction, 8. Bois d'ébénisterie, 68. Matières minérales brutes, 10. Matières textiles, brutes, 37. Tabacs non fabriqués,8. Teintures et couleurs, 204. Autres articles, 2.

Total : 337.000 francs.
En 1892 » : 220.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 10. Bois ouvrés, 3. Bougies et chandelles, 6. Houille, 37. Denrées alimentaires, 18. Drogueries, 21. Fils de coton, 11. Fils de lin, 19. Liquides alcooliques, 23. Machines, 18. Graisses, 89. Matières minérales brutes, 24. Mercerie et quincaillerie, 13. Métaux, 733. Papiers, 11. Poteries, 9. Produits chimiques, 8. Produits typographiques, 16. Sucres, 16. Teintures et couleurs, 11. Tissus, 55. Verreries, 11. Autres articles, 52.

Total : 1.214.000 francs.

En 1892 » : 2.802.000 »

PAYS-BAS.

Importations en Belgique. Amidon, 1256. Animaux vivants, 34.161. Bières, 260. Bois, 3.244. Bougies et chandelles. 12. Cacao, 744. Café, 9.257. Charbons de bois et tourbe, 1162. Fromages, 5.227. Conserves alimentaires, 346. Beurre frais et salé, 8.851. Viandes, 1.502. Denrées alimentaires, 39.839. Drilles et chiffons, 1.103. Drogueries, 1.879. Engrais, 2.319. Épiceries, 342. Fils de lin, 82. Fruits, 988. Habillements, 151. Huiles végétales, 869. Liquides alcooliques, 298. Machines, 513. Graisses, 14.493. Matières minérales brutes, 6.466. Matières textiles, 10.673. Mercerie et quincaillerie, 700. Métaux, 8.106. Meubles, 121. Navires, 182. Objets d'art, 301. Papiers, 265. Peaux brutes et tannées, 5.201. Pierres, 289. Poteries, 993. Produits chimiques, 2.959. Livres, 273. Récoltes et fourrages, 4.156. Résines et bitumes, 4.266. Savons, 151. Sirops et mélasses, 212. Sucres bruts, 431. Sucres raffinés, 11. Tabacs non fabriqués, 2.846. Tabacs fabriqués, 423. Teintures et couleurs, 4.599. Tissus, 1.331. Betteraves, 4.169. Graines, 1.053. Houblon, 688. Levure, 3.505. Végétaux, 2.043,

Verreries, 227. Vinaigres, 75. Vins, 339. Autres articles, 2.541.

Total : 200.601.000 francs.
En 1892 » : 178.706.000 »

Exportations de Belgique. Animaux vivants, 692. Armes, 2.348. Bières, 15. Bois, 2.476. Bougies et chandelles, 61, Café, 21. Houille, 3.702. Conserves alimentaires, 384. Cordages, 278. Denrées alimentaires, 24.752. Drilles et chiffons, 805. Drogueries, 870, Engrais, 2.613. Fils, 5.957. Fruits, 110. Habillements, 1.138. Machines, 7.428. Graisses 4.514. Matières minérales brutes (chaux), 7063. Textiles, 2.504. Mercerie et quincaillerie, 1.157. Métaux, 22.979. Meubles, 1,303. Objets d'art et de collection, 261. Papiers, 2.814. ·Peaux, 3.550. Pierres, 8.069. Poteries, 4.328. Produits chimiques, 5.597. Produits typographiques, 269. Récoltes et fourrages, 764. Pétrole raffiné, 340. Résines et bitumes, 708. Sucres bruts, 24.227. Sucres raffinés, 902. Tabacs, 23. Teintures et couleurs, 1.553. Tissus, 11.501. Substances végétales, 6.740. Verreries, 5.897. Vins, 61. Voitures, 132. Autres articles, 2.335.

Total : 177.114.000 francs.
En 1892 » : 189.902,000 »

PÉROU.

Importations en Belgique. — Guano, 5.723. Coton, 4. Nitrates de soude, 20.692.

Total 26.419.000 francs
En 1892 » 26.198.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 6. Armes, 12. Bois ouvrés, 8. Bougies et chandelles, 167. Cordages, 6. Poissons, 13. Drogueries, 8. Fils de coton, 2. Huiles

végétales alimentaires. 2. Machines et mécaniques, 127. Graisses, 84. Mercerie et quincaillerie, 55. Fer battu, étiré ou laminé, 2. Clous, 2. Zinc non ouvré, 8. Papiers, 16. Produits typographiques, 1. Tissus, 101. Verreries, 31. Autres articles, 65.

Total. 717.000 francs.
En 1892 » 960.000 »

PORTUGAL.

Importations en Belgique. Cacao, 59. Café, 242. Caoutchouc brut, 31. Grains, 292. Poissons, 373. Drilles et chiffons, 20. Drogueries, 12. Amandes, 247. Figues, 518. Raisins secs, 4. Huiles végétales, 16. Matières animales brutes (cire). 149. Matières minéles brutes (fer, soufre), 346. Mercerie et quincaillerie, 3. Cuivre et nickel bruts, 85. Plomb non ouvré, 409. Peaux brutes, 156. Tabacs non fabriqués, 3. Substances végétales, 121. Vins, 128. Autres articles, 36.

Total 3.244.000 francs.
En 1892 » 2.564.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 133. Armes, 548. Bois ouvrés, 23. Bougies et chandelles, 4. Houille, 27. Farines, 14. Riz, 173. Drogueries, 19. Engrais, 3, Fils, 487. Habillements, 17. Huiles alimentaires, 28. Machines, 721. Graisses, 160. Matières minérales brutes, 192. Laines, 84. Mercerie et quincaillerie, 326. Métaux, 1.152. Meubles, 13. Papiers, 24. Peaux, 35. Poteries, 5. Produits chimiques et autres, 581. Résines et bitumes, 43. Sucres bruts et raffinés, 531. Tabacs fabriqués, 28. Teintures et couleurs, 265. Tissus, 242. Substances végétales, 449. Verreries, 31. Autres articles, 128.

Total 6.474.000 francs.
En 1892 » 6.901.000 »

RÉPUBLIQUE ARGENTINE (LA PLATA).

Importations en Belgique. Animaux vivants, 54. Viandes, 1314. Graines, 36.585. Farines, son, etc., 428. Drogueries, 51. Engrais, 135. Graisses, 2410. Matières minérales brutes, 159. Laines, 17.730. Autres textiles, 40. Peaux brutes, 20.256, Produits typographiques, 1. Teintures et couleurs, 867. Graines oléagineuses, 3.395. Tourteaux, 118. Autres articles, 88.

Total 83.631.000 francs
En 1892 » 67.852.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 122. Armes, 240. Bois ouvrés, 158. Bougies et chandelles, 69. Houille, 159. Cordages, 413. Riz, 24. Drogueries, 70. Habillements, 4. Liquides alcooliques, 1. Machines, 231. Graisses, 61. Matières minérales brutes, 533. Mercerie et quincaillerie, 535. Métaux, 2.579. Meubles, 56. Papiers, 353. Peaux brutes, 5. Peaux ouvrées, 240. Pierres, 194. Poteries, 231. Produits chimiques, 141. Produits typographiques, 27. Résines et bitumes, 39. Sucres bruts et raffinés, 209. Cigares, 1. Teintures et couleurs, 194. Tissus, spécialement coton (2528), et laine (2014), 5182. Substances végétales, 681. Verreries, 2004. Autres articles, 194.

Total 14.980.000 francs.
En 1892 » 14.011.000 »

ROUMANIE.

Importations en Belgique. Bois de chêne, 1. Froment épeautre, méteil, 41.965. Seigle, 1574. Orge et escourgeon, 6,636. Avoine, maïs, sarrasin, 11,361. Pois, lentilles, fêves, féveroles et vesces, 554. Farines, son,

etc., 166. Tabacs fabriqués, 1. Graines oléagineuses, 2087. Autres graines, 766. Autres articles, 35.

Total 65.146.000 francs

En 1892 » 61.966.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 41. Armes, 44. Bois ouvrés, 108. Bougies et chandelles, 25. Houilles, 15. Cordages, 59. Poissons, harengs, 29. Riz pelé, 163. Fils, 195. Huiles végétales non alimentaires, 33. Machines, 1349. Graisses, 685. Matières minérales brutes, 243. Mercerie et quincaillerie, 17. Métaux, 2.760. Meubles, 25. Papiers, 10. Peaux brutes, 333. Pierres, 20. Poteries, 44. Produits chimiques, 248. Sucres raffinés, 379. Teintures et couleurs, 126. Tissus, 624. Verreries, 528. Autres articles, 261.

Total 8.374.000 francs.

En 1892 » 7.588.000 »

RUSSIE.

Importations en Belgique. Chevaux, 87. Bois de construction, 15.456. Bois divers, 960. Denrées alimentaires, 43.653. Drogueries, 780. Fils de lin, 12. Huiles végétales autres qu'alimentaires, 24. Liquides alcooliques, 7. Graisses, 236. Matières minérales brutes, 365. Matières textiles brutes, 15.152. Papiers, 2. Peaux brutes, 46. Produits chimiques, 14. Résines et bitumes (pétrole), 11.317. Teintures et couleurs, 56. Substances végétales, 9.294. Autres articles, 281.

Total 97.642.000 francs

En 1892 » 73.750.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 29. Armes, 30. Bois ouvrés, 20. Caoutchouc brut, 1. Houille, 134. Cordages, 92. Farines, son, etc, 43. Drogueries, 60. Fils, 133. Habillements, 49. Huiles végétales, 57.

Instruments et appareils scientifiques, 1. Machines, 6.866. Graisses, 94. Matières minérales brutes, 259. Textiles bruts, 311. Mercerie et quincaillerie, 34. Métaux, 4949. Meubles, 4. Objets d'art, 4. Papiers,4. Peaux, 1071. Pierres, 242. Poteries, 27. Produits chimiques, 683. Résines et bitumes, 67. Teintures et couleurs, 403.Tissus, 135. Plantes et fleurs, 400. Verreries, 339. Autres articles, 491.

Total 17.132.000 francs
En 1892 » 5.853.000 »

SINGAPORE.

Importations en Belgique. Farines, son, etc., 5. Épiceries, 3. Teintures et couleurs, 11. Matières végétales, 19.

Total 38.000 francs
En 1892 » 124.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 10. Bois ouvrés, 8. Bougies et chandelles, 2. Drogueries, 9. Matières minérales brutes, 1. Mercerie et quincaillerie, 11. Acier ouvré, 56. Fer battu, étiré ou laminé, 3. Fer et fonte ouvrés, 5. Faïences, 2. Verreries, 82. Autres articles, 4.

Total 193.000 francs
En 1892 » 215.000 »

SUÈDE ET NORVÈGE.

Importations en Belgique. Armes, 33. Bières, 3. Bois non sciés, 322. Bois sciés, 33.876. Bois divers, 509. Bois ouvrés, 22. Café, 14. Viandes, 11. Grains, 1053. Poissons, 1367. Drogueries, 665. Engrais, 25. Machines, 11. Graisses, 93. Matières minérales brutes, soufre, 6259. Matières textiles brutes, 53. Mer-

cerie et quincaillerie, 41. Métaux, 312. Navires, 5. Papiers, 523. Peaux brutes, 40. Pierres, 85. Produits chimiques, 8. Résines et bitumes, 530. Teintures et couleurs, 8. Substances végétales, 400 (Pâte de bois). Autres articles, 276.

Total 50.143.000 francs.
En 1892 » 42.578.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 25. Armes, 119. Bois ouvrés, 38. Bougies et chandelles, 65. Houille, 231. Cordages, 470. Denrées alimentaires, 5552. Drogueries, 155. Fils, 838. Habillements, 5. Huiles végétales, 321. Machines, 107. Graisses, 596. Matières minérales brutes, 202. Matières textiles brutes, 90. Mercerie et quincaillerïe, 95. Métaux, 1498. Toiles à voiles, 13. Papiers, 252, Peaux brutes et peaux préparées, 671. Pierres, 10. Poteries, 59. Poudre à tirer, 16. Produits chimiques. 877. Résines et bitumes, 284. Sucres raffinés, 289. Cigares, 36. Teintures et couleurs, 133. Tissus, 856. Substances végétales, 679. Verreries, 331. Autres articles, 413.

Total 15.326.000 francs.
En 1892 » 16.000.000 »

SUISSE.

Importations en Belgique. Bois, 6. Cacao préparé (chocolat), 442. Conserves alimentaires à l'eau-de-vie, 19. Fromages, 93. Autres conserves alimentaires, 1. Beurre frais et salé, 14. Drogueries, 13. Fils de soie, 130. Habillements, 72. Machines, 18. Matières textiles brutes, 912. Mercerie et quincaillerie, 29. Or et argent ; bijouterie, orfèvrerie, 299. Meubles, 3. Fournitures pour montres, 76. Peaux, 104. Produits chimiques et typographiques, 16. Résines et bitumes, 105. Sucres raffinés, 4. Cigares, 10. Teintures et cou-

leurs, 49. Tissus, 816. Substances végétales, 1à2. Verreries, 1. Vins, 7. Autres articles, 155.

Total 1.504.000 francs.
En 1892 » 1.044.000 »

Exportations de Belgique. Armes, 110. Houille, 1667. Conserves alimentaires, 2. Denrées alimentaires, 1959. Drogueries, 462. Engrais, 637, Fils, 1905, Habillements, 123. Huiles végétales, 846. Machines, 6556. Graisses, 1794. Matières minérales brutes, 209. Laines, 1060. Soies, 1334. Mercerie et quincaillerie, 64. Métaux, 915. Papiers, 49. Peaux brutes et peaux tannées, 918. Poteries, 483. Produits chimiques, 475. Résines et bitumes, 592. Sucres raffinés, 253. Tabacs, 27. Teintures et couleurs, 250. Tissus, 3946. Substances végétales, 160. Verreries, 651. Autres articles, 871.

Total 28.299.000 francs.
En 1892 » 32.260.000 »

TURQUIE.

Importations en Belgique. Bois de construction, 87- Café, 2. Froment, épeautre, méteil, 1287. Orge et escourgeon, 1792. Seigle, 107. Autres denrées alimen. taires, 1040. Drogueries, 29. Fruits, 240. Matières minérales brutes, 97. Coton, 37. Pierres, 1. Résines et bitumes, 29. Tabacs non fabriqués, 16. Cigares, 9. Teintures et couleurs, 177. Tissus de laine, 1. Substances végétales, 1120. Vins, 10. Autres articles, 15.

Total 6.096.000 francs.
En 1892 » 3.560.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 83. Armes, 169. Bois ouvré, 174. Bougies et chandelles, 336. Houille, 272. Cordages, 294. Denrées alimentaires, 42. Drogueries, 32. Fils, 322. Habillements, 5. Huiles végé-

tales non alimentaires, 86. Machines, 2070. Graisses, 164. Matières minérales brutes, 180. Mercerie et quincaillerie, 162. Métaux, 17.028. Meubles, 15. Papiers, 104. Peaux brutes et peaux préparées, 909. Pierres, 63. Poteries, 483. Produits chimiques, 1063. Produits divers, 2. Sucres raffinés, 70. Tabacs fabriqués, 2. Teintures et couleurs, 378. Tissus, 2489. Verreries, 1898. Autres articles, 324.

Total 29.229.000 francs.
En 1892 » 21.784.000 »

URUGUAY.

Importations en Belgique. Viandes, 70. Farines et fécules alimentaires, 385. Engrais, 71. Graisses, 723. Matières animales brutes autres que graisses, 289. Matières minérales brutes, 3. Laines, 196. Peaux brutes, 8170. Graines oléagineuses, 313. Autres articles, 1.

Total 10.221.000 francs.
En 1892 » 9.000.000 »

Exportations de Belgique. Amidon, 11. Armes, 51. Bois ouvrés, 19. Bougies et chandelles, 2. Houille, 99. Cordages, 4. Drogueries, 13. Habillements, 2. Machines, 1. Matières minérales brutes, 97. Mercerie et quincaillerie, 187. Métaux, 63. Papiers, 41. Pierres, 10. Poteries, 21. Produits chimiques, 5. Sucres bruts, 18. Teintures et couleurs, 9. Tissus de coton, de laine et de lin, 476. Verreries, 131. Autres articles, 21.

Total 1.281.000 francs.
En 1892 » 986.000 »

Commerce spécial.

PAYS	Importations en Belgique.	Exportations de Belgique.
Algérie, Maroc, Tunisie, Zanzibar	6.881.000	2.581.000
Allemagne	180.179.000	300.971.000
Angleterre	197.986.000	241.912.000
Australie	18.209.000	3.571.000
Autriche	5.590.000	6.071.000
Brésil	37.771.000	17.995.000
Canada	7.512.000	6.199.000
Cap de Bonne-Espérance, Guinée, Ile Maurice et Sénégambie	486.000	652.000
Chili	13.216.000	8.338.000
Chine	3.529.000	7.584.000
Cuba et Porto-Rico	325.000	2.389.000
Danemark	941.000	5.787.000
Égypte	4.379.000	14.259.000
Espagne	13.575.000	18.758.000

PAYS.	Importations en Belgique	Exportations de Belgique.
État indépendant du Congo. .	12.140.000	8.881.000
État-Unis d'Amérique . . .	134.950.000	50.344.000
France	278.423.000	310.256.000
Gibraltar et Malte	393.000	377.000
Grèce	5.253.000	3.432.000
Indes Anglaises	71.312.000	14.940.000
Italie	20.396.000	24.642.000
Japon	378.000	1.746.000
Mexique	337.000	1.214.000
Pays-Bas	200.601.000	177.114.00
Pérou	26.419.000	717.000
Portugal	3.244.000	6.474.000
République Argentine(La Plata)	83.631.000	14.980.000
Roumanie	65.146.000	8.374.000
Russie	97.642.000	17.132.000
Singapore	38.000	193.000
Suède et Norvége	50.143.000	15.326.000
Suisse	3.504.000	28.299.000
Turquie	6.096.000	29.229.000
Uruguay	10.221.000	1.281.000

XIII

Pays de provenance

DE NOS PRINCIPAUX ARTICLES D'IMPORTATION.

AIMAUX VIVATS. — *Espèce bovine.* — Pays-Bas, France, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Angleterre (1).

Espèce ovine. — Allemagne, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, France.

Espèce porcine. — Pays-Bas, République Argentine, France, Allemagne.

Chevaux et poulains. — Angleterre, France, Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg.

ARMES. — Allemagne, France, Russie, etc.

BIÈRES. — Allemagne, Angleterre, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg.

BOIS DE CONSTRUCTION. — *Chêne et noyer.* — France, Allemagne, Autriche, Russie, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Angleterre, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, Suède et Norvège.

Bois de construction, autres, non sciés. — Russie, Pays-Bas, France, Allemagne, Suède et Norvège, États-Unis d'Amérique, Angleterre.

---

(1) Les pays sont rangés par importance du chiffre d'affaires.

Bois de construction, autres, sciés. — Suède et Norvège, Russie, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, France, Allemagne.

Bougies et chandelles. — Angleterre, France, Allemagne, Pays-Bas.

Cacao en fèves et pelures de cacao. — France, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Brésil, Portugal.

Chocolat. — Suisse, France, Pays-Bas.

Café. — Brésil, France, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Allemagne (Hambourg), Indes néerlandaises, Haïti, Angleterre.

Cendres. — France, Pays-Bas.

Charbons de terre. — *Coke.* — Allemagne, France.

Houille. — Allemagne, Angleterre, France.

Denrées alimentaires. — *Viandes fraîches et gibier.* — Pays-Bas, Suède et Norvège, Allemagne, France, Angleterre.

Viandes autres et volailles. — États-Unis d'Amérique, République Argentine, Angleterre, Pays-Bas, Uruguay, Allemagne, France, Italie.

Beurre frais et salé. — France, Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Italie.

Froment, épeautre, méteil.—États-Unis d'Amérique, Roumanie, Indes Anglaises, République Argentine, Brésil, Bulgarie, Égypte, Pays-Bas, France, Angleterre, Turquie, etc.

Seigle. — France, État-Unis d'Amérique, Portugal, Roumanie, Russie, Espagne, Turquie, Pays-Bas, etc.

Orge et escourgeon (y compris malt et drêche). — France, Pays-Bas, Russie, Roumanie, Turquie, États-Unis d'Amérique, Grèce, Autriche, Italie, Al-

lemagne, Égypte, République Argentine, Danemark, Angleterre, etc.

Le *malt* a été surtout fourni par la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre.

Voici à ce sujet les chiffres des huit premiers mois de 1894 :

France.	—	7.061.028	kilogrammes.
Pays-Bas.	—	1.741.714	»
Allemagne.	—	1.121.065	»
Autriche.	—	189.050	»
Angleterre.	—	94.791	»

Avoine, maïs et sarrasin. — Russie, États-Unis d'Amérique, Roumanie, Pays-Bas, Turquie, Bulgarie, France, Allemagne.

Gruau et orge perlé. — Russie, Pays-Bas, Angleterre, France.

Pois, lentilles, fèves. féveroles et vesces. — Allemagne, Pays-Bas, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Russie, Égypte, Turquie, Roumanie, etc.

Farines de froment, d'épeautre et de méteil.—France États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Allemagne, etc.

Farine de seigle. — Pays-Bas, Russie, Allemagne.

Farines d'orge et d'escourgeon. — France, Angleterre, Pays-Bas.

Farines d'avoine, de maïs et de sarrasin. — Pays-Bas, Angleterre.

Farines non dénommées et fécules alimentaires. — Pays-Bas, France, Allemagne, Angleterre.

Son. — Indes anglaises, Russie, Pays-Bas, République Argentine, Roumanie, France, etc.

Pain, biscuit de mer, macaroni, semoule, vermicelle, etc.— France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, Italie.

Chicorée (racines vertes ou sèches). — Pays-Bas, Allemagne, France.

Pommes de terre. — Pays-Bas, France, Allemagne, Italie, Angleterre, Grand-Duché de Luxembourg.

Oeufs de volaille.— Italie, Allemagne, Russie Pays-Bas, Autriche, Angleterre, France, etc.

Harengs.— Pays-Bas, Suède et Norvège, Angleterre.

Poissons non dénommés.— Pays-Bas, Angleterre, France, Allemagne, Portugal, etc.

Riz.— Indes Anglaises, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne (Hambourg), France, Japon, etc.

Sel brut.— France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne.

Sel raffiné.— France, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas.

DRILLES ET CHIFFONS.— France, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne.

ENGRAIS. *Guano.*— Pérou, Australie, Suède, Norvège, Angleterre, République Argentine.

FILS *de coton.*— Angleterre, Allemagne, France.
» *de laine cardés.*— France, etc.
» *de laine peignés.* — France, Angleterre, Allemagne.
» *de lin ou d'autres filaments végétaux.*— Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie, Pays-Bas.

FRUITS. *Amandes.*— Portugal, France, Espagne Italie, etc.

Citrons et Oranges.— Angleterre, Italie, France, Pays-Bas, Espagne.

Figues.— Portugal, Espagne, Italie, France, Angleterre, Pays-Bas, Turquie, Grèce, Algérie.

Pruneaux. — France, Autriche, Allemagne, Pays-Bas, etc.

Raisins secs.— Grèce, Pays-Bas, Turquie, Allemagne, Espagne, etc.

Fruits non dénommés secs.— Angleterre, Italie. États-Unis d'Amérique, France, Algérie.

Fruits non dénommés verts, (y compris les raisins frais). France, Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, etc.

HABILLEMENTS.— Allemagne, France, Angleterre.

HUILES VÉGÉTALES, DE PALME. — État Indépendant du Congo.

HUILES VÉGÉTALES AUTRES NON ALIMENTAIRES.— France, Angleterre, Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Indes Anglaises, Cochinchine, etc,

HUILES VÉGÉTALES AUTRES ALIMENTAIRES.—France, États-Unis d'Amérique, Angleterre, Grèce, Italie, etc.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.— France, Allemagne.

LIQUIDES ALCOOLIQUES. *Eaux-de-vie.*— Pays-Bas, Angleterre.

MACHINES ET MÉCANIQUES.— *Voitures de chemins de fer et tramways, autres qu'en bois,*— Allemagne, Pays-Bas, France.

Machines et mécaniques non dénommées autres qu'en bois.— Angleterre, Allemagne, France, Pays-Bas.

MATIÈRES ANIMALES BRUTES.— *Graisses. Margarine.*— Pays-Bas, France, Angleterre.

Graisses autres.— France, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Angleterre, République Argentine, Allemagne, Australie, Uruguay.

Ivoire brut. — État Indépendant du Congo.

MATIÈRES MINÉRALES BRUTES. — *Minerais de fer.* — Grand-Duché de Luxembourg, Espagne, France, Grèce, Portugal, Algérie, etc.

Matières textiles brutes. — *Coton.* — 21.967.274 kilogrammes — États-Unis, Angleterre, Turquie, Égypte, Chine.

Étoupes. — France, Allemagne, Pays-Bas, Russie, Italie, Angleterre.

Laines. — 35,153.849 kilogrammes, — Allemagne, Angleterre, France, Pays-Bas, Australie, États-Unis d'Amérique, République Argentine, Espagne, etc.

Lin. — Pays-Bas, France, Russie, etc.

Soies. — Suisse, France, Angleterre, Allemagne, etc.

Mercerie et quincaillerie.— Allemagne,France, Angleterre, Pays-Bas.

Métaux. — *Acier fondu brut.* — Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne.

Acier en barres, feuilles ou fils. — *Poutrelles.*— Allemagne, Angleterre.

Acier en barres, feuilles ou fils. — *Rails.*— France, Angleterre, etc.

Acier en barres, feuilles ou fils.— *Non dénommés.*— Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Angleterre, etc.

Acier ouvré. — Allemagne, France, Angleterre.

Cuivre et nickel bruts. — Pays-Bas, Etats-Unis d'Amérique, Angleterre, Japon, Chine, Allemagne, France, etc.

Fer. — *Fonte brute.* — France, Grand-Duché de Luxembourg, Angleterre, Allemagne, Espagne, Suède et Norvège, etc.

Vieux fers. — Allemagne, Pays-Bas, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — *Fils.* — Allemagne, Pays-Bas, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — *Poutrelles.* — Allemagne, France, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — Rails. — France, Pays-Bas.

Fer battu, étiré ou laminé. — Tôles. — Allemagne, Angleterre, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — Non dénommés. — Allemagne, France, Angleterre, Suède et Norvège, etc.

Fer ouvré. — Clous. — Suède et Norvège, France.

Fer ouvré. — Non dénommé. — Allemagne, France, Angleterre, Pays-Bas.

Fonte ouvrée. — Allemagne, France, Angleterre.

Plomb non ouvré. — Espagne, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Grèce, Allemagne, France, Pays-Bas, Portugal,

Zinc non ouvré. — Pays-Bas, France, Allemagne, Angleterre.

PAPIERS *à meubler.* — France, Allemagne, Angleterre.

Carton. — Allemagne, Suède et Norvège, France et Angleterre.

Papiers non dénommés. — Allemagne, Suède et Norvège, Pays-Bas, Angleterre, France.

PEAUX *brutes.*— République Argentine, Uruguay Brésil, Angleterre, France, Pays-Bas, États-Unis, d'Amérique, Allemagne, Suisse, Indes anglaises.

Peaux teintes et vernies autrement préparées. — France, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique.

PIERRES. — *Ardoises pour toitures.* — France, Grand-Duché de Luxembourg.

Pierres de construction brutes, taillées et sciées (y compris l'albâtre et les marbres). — France, Italie, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Pays-Bas, etc.

POTERIES COMMUNES. — Allemagne, France, Pays-Bas, Angleterre.

Poteries. — Faïences. — Pays-Bas, Allemagne, France, Angleterre.

Porcelaines. — Allemagne, France, Pays-Bas, Angleterre, Japon.

PRODUITS CHIMIQUES.— *Sels de soude.* — Pérou, Chili, France, Angleterre, Allemagne, Brésil.

Non dénommés. — Angleterre, France, Pays-Bas, Allemagne, Pérou, Chili.

PRODUITS TYPOGRAPHIQUES. — *Livres.* — France, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre.

Non dénommés.—France, Allemagne, Pays-Bas, etc.

RÉSINES ET BITUMES. — *Huile de pétrole.*— États-Unis, Russie.

Non dénommés. — Angleterre, Rnssie, États-Unis, France, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Suède et Norvège, Algérie, Turquie, etc.

SIROPS ET MÉLASSES. — Angleterre, Pays-Bas, États-Unis.

SUCRES BRUTS. — Indes néerlandaises, Australie, Égypte, Cuba et Porto-Rico, Angleterre, Ile Maurice, Indes anglaises, Madagascar, Jamaïque, Guyane anglaise, Iles Philippines, Iles de la Réunion, Mexique, Ile de la Martinique, Iles Barbades, etc.

Sucres candis. — France, Pays-Bas.

Sucres raffinés en pains. — Allemagne, France.

Sucres raffinés en poudres blanches. — France, Angleterre, etc.

Glucoses, pralines, dragées, etc. — Angleterre, France, Allemagne, etc.

TABACS *non fabriqués.* — États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Allemagne, France, Angleterre, Brésil, etc.

Cigares. — France, Algérie, Pays-Bas, États-Unis, Allemagne, Espagne, Angleterre.

Tabacs fabriqués non dénommés. — États-Unis, Pays-Bas, France, etc.

TISSUS *de coton écrus.* — Angleterre, Allemagne, France.

» *de coton blanchis.* — Angleterre, France, Allemagne.

» *de coton teints.* — Angleterre, France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse.

» *de coton imprimés.* — Angleterre, Allemagne, France.

Bonneterie. — Allemagne, Angleterre, France.

Passementerie. — Allemagne, Pays-Bas, France.

Rubanerie. — Allemagne, France, Suisse.

Tulles, dentelles et blondes de coton. — France, Allemagne, Angleterre, Autriche, États-Unis, Suisse, Pays-Bas, Italie.

TISSUS DE LAINE. — *Draps, casimirs et tissus militaires.* — Angleterre, Allemagne, France, Pays-Bas. Grand-Duché de Luxembourg.

Coatings, duffels, calmoucks et autres tissus lourds. — Angleterre, France, Pays-Bas, Allemagne.

Bonneterie. — Allemagne. Angleterre, France.

Passementerie. — Allemagne, France.

Rubanerie. — Allemagne, France.

Tissus de laine légers. — Allemagne, France, Angleterre, Pays-Bas, etc.

Tissus de lin, de chanvre et de jute. — Angleterre, France, Allemagne, Pays-Bas, Indes anglaises.

Tulles, dentelles et blondes de lin. — France, Allemagne, Angleterre.

Bonneterie. — Allemagne, France, Angleterre, Italie, Suisse.

Passementerie. — Allemagne, France.

Rubanerie. — Allemagne, France, Suisse.

Tissus de soie. — France, Allemagne, Angleterre, Suisse.

Tulles, dentelles et blondes de soie. — France, Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie.

VÉGÉTAUX ET SUBSTANCES VÉGÉTALES. — *Betteraves.* — France, Pays-Bas.

Écorces à tan. — France, Algérie, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Portugal, Australie.

Noix de palme. — État Indépendant du Congo, Angleterre.

Noix de terre (*Arachides*). — Indes anglaises, État Indépendant du Congo.

Graines oléagineuses autres. — Indes anglaises, République Argentine, Roumanie, France, Russie, Brésil, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne, Turquie, Autriche, Italie, etc.

Houblon. — Allemagne, Angleterre, États-Unis. France, Pays-Bas.

Pâte de bois. — Suède et Norvège, Pays-Bas. Allemagne, Suisse, Autriche, etc.

VERRERIES COMMUNES. — *Bouteilles et objets de verre à bouteilles.* — Allemagne, France, Pays-Bas.

Glaces. — Allemagne, France, Angleterre.

Verres de vitrage. — France, Allemagne.

Verreries ordinaires (simplement coulées.) — Allemagne, France, Pays-Bas, Angleterre.

Verreries fines (taillées, dorées, etc.,) Allemagne, France.

VINAIGRES ET ACIDES ACÉTIQUES LIQUIDES. — France, Allemagne, Pays-Bas.

VINS. — France, Allemagne, Espagne, Angleterre, Italie, Autriche, Algérie, etc.

VOITURES. — Angleterre, France, Allemagne, Pays-Bas.

XV

Pays de destination

DES PRINCIPAUX ARTICLES BELGES.

Amidon. — Angleterre, Espagne, Suisse, République Argentine, Italie, Brésil, Portugal, Turquie Allemagne, Roumanie, Pays-Bas, France, Chili, Uruguay, Égypte, États-Unis.

Animaux vivants. — *Espèce bovine.* — France (995têtes), Allemagne (45).

Espèce porcine. — Grand-Duché de Luxembourg (2.596), Allemagne (2.267), France (10).

Chevaux et poulains. — Allemagne (9.157), Grand-Duché de Luxembourg (3.837), France (1759), Pays-Bas (784).

Armes. — France, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Italie, Portugal, Turquie, Brésil, Autriche, République Argentiné, États-Unis, Suède et Norvège, État Indépendant du Congo, Chine, Suisse, Australie, Espagne, Cap de Bonne Espérance.

Bières. — Etats-Unis (880 hectolitres), Pays-Bas (305), France (250), Etat Indépendant du Congo(121), Angleterre, Turquie, Espagne, Brésil.

BOIS DE CONSTRUCTION *de chêne et de noyer.* — France, Pays-Bas, Allemagne, Égypte.

Bois de construction, autres, non sciés. — Pays-Bas, France, Allemagne.

BOUGIES ET CHANDELLES. — Turquie, Chili, Egypte, Pays-Bas, Australie, Chine, Allemagne, Pérou, République Argentine, France, Suède et Norvège, Mexique, Espagne, Brésil.

CENDRES. — France, Pays-Bas, Allemagne.

CHARBONS DE TERRE. — *Briquettes de houille.* — France, Suisse, États-Unis, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne, etc.

Coke. — France, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne.

Houille. — France, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Chili, Italie.

CONSERVES ALIMENTAIRES. — *Biscuits exportés avec décharge de l'accise sur le sucre.* — Pays-Bas.

DENRÉES ALIMENTAIRES, — *Viandes.* — France, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Suède et Norvège, Italie.

Beurre frais et salé. — France, Angleterre, Pays-Bas.

Froment, épeautre et méteil. — Allemagne, Pays-Bas, France, Suède et Norvège, Grand-Duché de Luxembourg, Angleterre, Suisse.

Seigle. — Pays-Bas, Suède et Norvège, Allemagne, etc.

Orge et escourgeon. — France, Allemagne, Pays-Bas, etc.

Malt. — Pays-Bas. France, Allemagne, etc.

Pois, lentilles, fèves, féverolles, et vesces. — Allemagne, France, etc.

Amidon, maïs et sarrasin. — Allemagne, France, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, Suède et Norvège, Suisse, Danemark, Angleterre, Espagne.

Gruau et orge perlé. — Allemagne, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg.

Farines de froment, d'épeautre et deméteil. — Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse, France, État Indépendant du Congo.

Farines de seigle. — Allemagne, Pays-Bas, France.

Farines d'orge et d'escourgeon. — Pays-Bas, Allemagne.

Farines d'avoine, de maïs et de sarrasin. — Pays-Bas, France.

Farines non dénommées et fécules alimentaires. — Italie, Pays-Bas, Espagne, France, Allemagne, Angleterre, Suède et Norvège, Suisse.

Son. — Allemagne, France, Danemark, Suède et Norvège, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg.

Pain, biscuit de mer, macaroni, semoule, vermicelle. — France, Pays-Bas, État Indépendant du Congo, Allemagne.

Chicorée. — France, Angleterre, Allemagne, Italie, Russie, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse, Suède et Norvège.

Pommes de terre. — Allemagne, France, Angleterre, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, États-Unis, Brésil.

Œufs de volaille. — France, Angleterre, Allemagne, etc.

Harengs. — Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, France, Brésil.

Poissons non dénommés. — France, Allemagne, Suisse, Angleterre, Congo, Pays-Bas, etc.

Riz. — Allemagne, Cuba et Porto-Rico, Roumanie, Pays-Bas, État Indépendant du Congo, France, Brésil, Suisse, Angleterre, République Argentine, États-Unis, Grand-Duché de Luxembourg, Espagne.

Drilles et chiffons. — Angleterre, Allemagne, États-Unis, France. Pays-Bas.

Engrais. — *Guano.* — Pays-Bas, Allemagne, Angleterre, France, Espagne, Suisse.

Fils *de coton.* — Pays-Bas, Allemagne, France, Suisse, Angleterre, Suède et Norvège, Turquie, Indes néerlandaises, Danemark, Grand-Duché de Luxembourg, Portugal, Autriche.

» *de laine cardés.* — Angleterre, Allemagne France, Suisse, Pays-Bas, Autriche.

» *de laines peignés.* — Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, etc,

» *de lin ou d'autres filaments végétaux.* — Angleterre, Allemagne, Italie, Pays-Bas.

Habillements. — Angleterre, Pays-Bas, États-Unis France, Allemagne, Suisse, Congo.

Huile de palme. — Angleterre, Allemagne, Suède et Norvège. Suisse, Pays-Bas, France.

Huiles végétales autres non alimentaires. — Angleterre, Allemagne. Pays-Bas. France, Suisse, Suède et Norvège, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, etc.

Huiles végétales autres alimentaires. — Allemagne, Pays-Bas, Etats-Unis, Chili, Pérou, Suisse, France, Suède et Norvège, Danemark, Russie, Roumanie, Angleterre.

Instruments de musique. — France, Angleterre, Russie, Pays-Bas, Allemagne, États-Unis.

Liquides alcooliques. — *Eaux-de-vie.* Indes anglaises (715 hectolitres à 50 degrés), Mexique (510), Cuba et Porto-Rico, (492), Chine (289), Cochinchine (197), États-Unis (162), Iles Phlippines (148), Angleterre (140), Japon (85), France (81), Colombie (48), Allemagne (48), Congo (21), Espagne (20), République Argentine (6), Autres pays (59.)

Machines et mécaniques. — *Voitures pour chemins de fer et tramways, autres qu'en bois.* France, Espagne, Angleterre, Turquie, Russie, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Indes anglaises, Suisse, Autriche, Roumanie, Brésil, Portugal, Chine, République Argentine, etc.

Machines et mécaniques non dénommées autres qu'en bois. — France, Russie, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Espagne, Roumanie, Égypte, Turquie, République Argentine, Suisse, Italie, Portugal, Indes néerlandaises, Chine, Japon, Danemark, Congo, Grand-Duché de Luxembourg, Chili, Autriche, Brésil, Cuba et Porto-Rico, Grèce, Mexique, États-Unis, Australie, Bulgarie, Colombie, etc.

Matières animales brutes. — *Graisses, Margarine.* Pays-Bas, France, Suisse, Angleterre.

Matières animales brutes. — Graisses autres. Allemagne, France, Pays-Bas, Angleterre, Suisse, etc.

Ivoire brut. — Angleterre, France, Allemagne.

Matières minérales brutes. — *Minerais de fer.* — Allemagne, Pays-Bas, etc.

Matières textiles brutes. — *Étoupes.* — France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, etc,

Laines. — (d'origine belge). France, Allemagne, Suisse, Italie, Angleterre.

Laines. — (d'origine étrangère), Allemagne, France, Russie, Angleterre, Autriche, Pays-Bas, Suisse, etc.

Lin. — Angleterre, France, etc.

Soies. — France (53.155 fr.), Allemagne, Angleterre, Italie, Suisse.

Mercerie et quincaillerie. — France, Angleterre, Pays-Bas, République Argentine, Allemagne, Portugal, Australie, Congo, Brésil, Indes anglaises, Espagne, Chili, États-Unis, Chine, Pérou, Bulgarie, etc.

MÉTAUX. — *Acier fondu brut.* — France, Italie, etc.

Acier en barres, feuilles ou fils. — *Poutrelles.* Angleterre, Pays-Bas, République Argentine, etc.

Acier en barres, feuilles ou fils. — *Rails.* Roumanie, Brésil, Indes néerlandaises, Italie, Pays-Bas, Congo, Russie, Suède et Norvège, Canada, Espagne, etc.

Acier en barres, feuilles ou fils. — *Non dénommés.* Pays-Bas, Turquie, Angleterre, Indes anglaises, Brésil, etc.

Acier ouvré. — Turquie, Égypte, Congo, Angleterre Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Brésil, Roumanie, France, etc.

Cuivre et nickel bruts. — Allemagne, France, Russie, etc.

Fer. Fonte brute. — France, Pays-Bas, etc.

Vieux fers. — France, Chine, Allemagne, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — *Fils.* Pays-Bas, etc.

Fer battu étiré ou laminé. — *Poutrelles.* Angleterre, Turquie, Pays-Bas, Indes Anglaises, Russie, Égypte, Suède et Norvège, etc.

Fer battu, étiré ou laminé. — *Rails.* Portugal, Pays-Bas, Congo, etc.

Fer battu étiré ou laminé. — *Tôles.* Pays-Bas, Indes anglaises, Russie, Angleterre, Espagne, France, Turquie, République Argentine, Suède et Norvège Roumanie, Portugal, Chine,

Fer battu étiré ou laminé. — *Non dénommés.* Indes anglaises. Chine, Turquie, Angleterre, Russie, République Argentine, France. Roumanie. Egypte, Portugal, Japon, Suède et Norvège, Italie, Grèce, Espagne, Allemagne, Chili, etc.

Fer ouvré. — *Clous.* Turquie, Angleterre, Chine, Pays-Bas, Égypte, Indes anglaises, etc.

Fer ouvré — Non dénommé. Turquie, Pays-Bas Angleterre, Roumanie, Espagne, Brésil, etc.

Fer. — Fonte ouvrée. Suisse. Pays-Bas. Italie. Chili, France, Guatemala, Roumanie, etc.

Plomb non ouvré. France. Allemagne. États-Unis. Russie, Pays-Bas. Angleterre.

Zinc non ouvré. — France. Angleterre, Pays-Bas. Allemagne, Italie, République Argentine, Suisse Turquie. etc.

PAPIERS *à meubler.* France, Pays-Bas, Indes Anglaises.

Carton. Angleterre, Indes anglaises, République Argentine, États-Unis.

Papiers non dénommés. Angleterre, Pays-Bas, France, Brésil, République Argentine, États-Unis, etc.

PEAUX BRUTES. Allemagne, Angleterre, France Pays-Bas, Grèce, Russie, États-Unis, etc.

Peaux teintes, vernies et autrement préparées. France, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Suisse, etc.

PIERRES. *Ardoises pour toitures.* — Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse. Pays-Bas, France etc. *Pierres de construction brutes, taillées et sciées.* — France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Angleterre, etc.

Pavés. — France, Pays-Bas, Allemague, Roumanie, Russie, Angleterre, etc.

POTERIES COMMUNES. — Pays-Bas, France, Brésil. etc.

Faïences. — France, Egypte, Indes anglaises, Turquie, Brésil, etc.

Porcelaines. — France, Pays-Bas, Espagne, Angleterre.

SUCRES RAFFINÉS. *Poudres blanches provenant du sciage des pains de sucre.* Angleterre, Pays-Bas.

Poudres blanches autres. Angleterre, Pays-Bas, États-Unis.

Morceaux. Angleterre, Chili, Roumanie, etc.

Autres produits asimilés aux sucres raffinés. Pays-Bas.

TABACS NON FABRIQUÉS. Allemagne, Pays-Bas.

Cigares. Angleterre, Allemagne, France, Algérie

TISSUS *de coton écrus.* — Pays-Bas, Angleterre, France, Allemagne, République Argentine, Turquie, Egypte, Suède et Norvège, Brésil, Suisse, etc.

» *de coton blanchis.* — Angleterre, Pays-Bas, République Argentine, Congo, Allemagne, Brésil, etc.

» *de coton teints.* — Pays-Bas, Angleterre, République Argentine, Angleterre, Congo, Brésil, Allemagne, France, Turquie, etc.

» *de coton imprimés.* — Angleterre, Brésil, etc.

Bonneterie. — Pays-Bas, Angleterre.

Passementerie. — Pays-Bas, Angleterre, etc.

Rubanerie. — Pays-Bas, Angleterre, etc.

Tulles, dentelles et blondes de coton. — Angleterre, France, États-Unis, etc.

Tissus de laine. — *Draps, casimirs et tissus similaires.* — France, Pays-Bas, Allemagne, etc.

Coatings, duffels, calmoucks et autres tissus lourds. — République Argentine, Pays-Bas, Angleterre, Suisse, Allemagne.

Bonneterie. — Pays-Bas, Angleterre, etc.

Passementerie et Rubanerie. — Angleterre, Pays-Bas, etc.

Tissus de laine non dénommés.— Pays-Bas, France, Suisse, Angleterre, etc.

Tissus de lin, de chanvre et de jute. — Toiles unies et croisées. — Angleterre, Suisse, Pays-Bas, France, Allemagne, etc.

Autres que toiles unies et croisées. — Angleterre, Pays-Bas, France, etc.

Tulles, dentelles et blonde de lin. — France, etc.

Tissus de soie, — Bonneterie. Passementerie. Rubanerie. — Angleterre, Allemagne, etc.

Tissus de soie non dénommés. — France, Angleterre, Pays-Bas, Italie, etc.

Tulles, dentelles et blondes. — France, Pays-Bas, Angleterre.

Végétaux et substances végétales.— *Betteraves.* — France, Allemagne, Suisse.

Ecorces à tan. — Allemagne, Angleterre, Pays-Bas, France.

Graines oléagineuses. — Noix de palme. — Allemagne.

Noix de terre (arachides).— Allemagne, Pays-Bas, France.

Graines oléagineuses autres. — Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, France, Suède et Norvège.

Houblon. — France, Angleterre, Pays-Bas.

Pâte de bois. — France, Espagne, Etats-Unis, République Argentine, etc.

Verreries. — *Bouteilles.* — Angleterre, Cuba et Porto-Rico, France, Pays-Bas, etc.

Glaces. — Angleterre, États-Unis, Pays-Bas, Allemagne, Russie, Espagne, Canada, France, République Argentine, France, etc.

Verres de vitrage.— Angleterre, États-Unis, Pays-Bas, Chine, Canada, Roumanie, Turquie, Allemagne, Suisse, République Argentine, Indes anglaises, Japon, Chili, Danemark, Suède et Norvège, Autri-

che, Brésil, Espagne, Grèce, Italie, Russie,Bulgarie, Uruguay,Cuba et Porto-Rico, etc.

Verreries ordinaires (*simplement coulées*). Angleterre, Indes Anglaises, Pays-Bas, France, etc.

Verreries fines (*taillées dorées, etc*). Angleterre, Allemagne, France, Pays-Bas, Autriche, etc.

Voitures. France, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, Turquie, Grèce, Suisse, Italie, Grand-Duché de Luxembourg, Autriche, État Indépendant du Congo.

EXTRAIT DU DISCOURS.

PRONONCÉ EN 1893, PAR M. JULES GAROT,

président de la Chambre de Commerce de Verviers.

En 1831, notre commerce spécial, c'est-à-dire abstraction faite du transit, débute, importations et exportations réunies. par 186.000.000 de francs — il monte graduellement jusque 729.000.000de francs— comme moyenne de la période décennale de 1851 à 1860,chaque période décennale accusant un progrès marqué sur la précédente. A partir de 1861, époque des traités de commerce inaugurant une ère de liberté relative, la progression s'accentue d'une façon prodigieuse, elle clôture en l'année 1890 par le chiffre relativement énorme de 3.109.000.000 de francs ou 2.816 millions de francs comme moyenne de la période décennale 1881 à 1890.

Ainsi donc, notre commerce extérieur, qui ne s'était accru que de 543 millions de francs pendant les 30 années de régime protectionniste,a vu se produire une augmentation de 2.087.000.000 de francs sous le régime des traités de commerce, soit une progression de près du quadruple pendant le même laps de temps.

Je vais me permettre de vous citer quelques autres chiffres dont l'examen vous prouvera que, si la doctrine de la liberté commerciale n'était pas la vérité pour tous, elle est pour nous la seule qui puisse assurer notre existence.

La population de la Belgique est de beaucoup la plus dense de toutes celles des différents pays d'Europe. Elle atteint aujourd'hui environ 210 habitants par kilomètre carré, augmentant annuellement d'environ 1 p. c.

Voici quelle était en 8178 — les statistiques plus récentes me font défaut — la densité de la population des principales nations européennes les plus peuplées:

118 pour la Hollande.
109 » l'Angleterre.
95 » l'Italie.
79 » l'Allemagne.
69 » la France.
67 » la Suisse.
56 » l'Autriche-Hongrie.
et 8 à 51 pcur les autres pays.

Vous le voyez, Messieurs, chaque habitant de uotre pays n'a guère pour subvenir à sa subsistance que le produit de la moitié du terrain d'un habitant de l'Angleterre ou de la Hollande et 1/3 de celui des habitants de la France et de l'Allemagne.

Ce fait seul doit vous indiquer que nous ne pouvons nous inspirer de la politique économique de ces derniers pays, laquelle peut n'être que malsaine pour eux, alors qu'elle serait mortelle pour nous.

Ils produisent environ 7 à 8 hectolitres de céréales par habitant ; alors que, comme l'Angleterre, nous n'en produisons que 3 à 3 1/2.

Nous devons donc absolument, et quoi qu'on fasse et qu'on dise, avoir recours à l'étranger pour nous fournir non seulement les céréales, etc., sans lesquel-

les nous ne pourrions nous nourrir, mais encore les matières premières nécessaires pour confectionner nos tissus, les bois pour nos constructions, les huiles alimentaires, les vins, etc.

Mais, comme les produits de notre sol sont de beaucoup insuffisants pour nous-mêmes, il faut absolument que ce soient les produits de notre industrie qui nous servent de moyen d'échange. Il faut donc que nous puissions lutter avec tous nos concurrents étrangers sur tous les marchés extérieurs où nous nous rencontrons à armes égales, et aussi parfois les battre sur leur propre terrain, malgré les barrières dont ils s'entourent. Le jour où nous ne le pourrions plus inaugurerait une ère de misère et de décadence, jusqu'à ce que notre population soit décimée et réduite à une densité relative à la production du sol.

Mais pour pouvoir vaincre à l'extérieur, il faut d'abord être assez fort pour se défendre chez soi au moyen de ses propres forces.

L'examen de quelques chiffres de notre commerce extérieur, vous donnera une idée des efforts et du travail auxquels notre industrie doit se livrer pour maintenir le bien-être et la prospérité dans le pays.

J'ai fait la balance des principaux articles que nous importons et que nous exportons (1) et je constate que nous devons avoir recours à l'étranger pour environ :

470.000.000 de francs de denrées alimentaires, graines, etc.

370.000.000 de francs de matières premières : textiles, bois, minerais, etc.

840.000.000 de francs que nous devons forcément échanger contre les produits de nos diverses industries et qui sont fournis principalement par :

---

(1). Cette balance est faite en défalquant des importations le chiffre de l'exportation des produits similaires et vice-versa.

les industries	charbonnières	fr.	85.000.000
»	du zinc	»	50.000.000
»	des textiles	»	142.000.000
»	sucrière	»	50.000.000
»	des voitures de chemins de fer	»	55.000.000
»	de la verrerie	»	45.000.000
»	du fer, acier, fonte	»	97.000.000
»	des armes	»	11.000.000
»	du papier	»	10.000.000
»	des bougies	»	12.000.000
»	de chicorée, biscuits	»	17.000.000
»	du bois	»	8.000.000
»	de la pierre, chaux	»	10.000.000
»	de la tannerie	»	5.000.000
«	mécanique, etc.	»	33.000.000

Donnant en échange de ces 800.000.000 de francs de produits étrangers ayant leur valeur intégrale pour nous, les produits de notre industrie, dans la valeur desquels le travail entre pour une bonne part, on pourrait trouver dans ce fait une explication du phénomène, paraissant étrange à première vue, en vertu duquel les nations qui importent plus qu'elles n'exportent ne se ruinent pas pour la cause.

Il résulte de ces chiffres que nous devons absolument travailler dans des conditions qui nous permettent, non seulement de maintenir notre exportation, mais de l'augmenter en raison de l'accroissement de la population et des besoins de la vie.

Il faut, pour cela la vie à bon marché pour l'ouvrier, afin qu'à salaires égaux il puisse produire plus et vivre mieux que ses concurrents étrangers.

Il faut aussi que nous puissions nous procurer tout ce qui est nécessaire à l'industrie nationale au meilleur marché possible.

Il faut encore que nous puissions produire dans les meilleures conditions économiques.

Il faut, en un mot, la liberté industrielle et commerciale.

La liberté commerciale, qui a fait de l'Angleterre, malgré sa position excentrique, malgré son accès difficile, malgré son climat brumeux, empêchant parfois toutes affaires pendant des journées entières, qui a fait de l'Angleterre, dis-je, malgré toutes ces conditions défavorables, la première nation commerciale de l'ancien monde en même temps que la première des nations industrielles.

En pratiquant une politique économique plus large, notre petit pays, par sa postion au centre des grandes nations occidentales, avec *ses côtes d'un abord facile*, aurait pu et pourrait encore attirer à lui une grande partie du commerce européen et devenir ainsi le grand marché de l'Europe occidentale.

Je sais bien qu'on a dit que le jour où la Belgique supprimerait ses douanes, elle deviendrait le grand marché de l'Occident où l'on trafiquerait de tout, excepté des produits belges. Ce sont là des mots qui veulent être spirituels et qui ne sont qu'injurieux pour l'industrie nationale.

Le jour où nous ne pourrons plus lutter chez nous avec la concurrence étrangère, il ne nous restera plus qu'à mourir.

De l'avis de tous, ce qui manque pour donner plus d'expansion à nos industries d'exportation. *c'est un grand commerce belge extérieur*, c'est donc lui qu'il faut tâcher d'attirer sans crainte chez nous, avec la conviction qu'au lieu de nuire à nos industries, il ne fera que les développer.

C'est parce que l'Angleterre est le grand marché du monde que les produits anglais se sont répandus dans le monde entier; et si l'on y trafique de tout, on y trafique surtout et d'abord des produits anglais.

On me dira que nous ne sommes pas dans les mêmes conditions que l'Angleterre : elle a un grand marché, des colonies, etc,

Mais ce marché, nous l'avons également, ces colonies, elles nous sont ouvertes. L'Anglais est pratique et positif, il ne fait pas de sentiment en affaires. Le jour où nous lui offrirons des produits plus avantageux que les siens, il nous les prendra sans parti pris — quoi qu'on dise — comme il le fait pour nos filés, pour les armes de Liége, la coutellerie de Namur, les châles de St Nicolas, les tissus de Roubaix, de Reims, etc., et parfois ceux de Verviers.

Produisons bien et dans de bonnes conditions économiques, tout est là. Continuons donc à défendre sans relâche et sans défaillance le drapeau du libre èchange......

Car, remarquez-le bien, tout se lie dans la question de la protection. On ne peut demander la protection pour une industrie sans soulever les revendications des autres.

Après la protection industrielle vient tout naturellement et logiquement la protection agricole. Un protectionniste anglais, comparant les prix des céréales en 1871 avec ceux pratiqués en 1891, estimait la différence à plus de 500 millions de francs. Soit une perte de plus de 1/2 milliard pour l'agriculture, disait-il en partant de là pour se lamenter sur son sort.

Mais c'est là une grave erreur; cette perte est subie par les propriétaires terriens, dont le revenu suit la loi naturelle de la baisse du loyer de l'argent en raison de l'augmentation de la richesse publique.

Mais, si c'est une perte de 500 millions pour les propriétaires, c'est non seulement une économie d'autant pour les consommateurs, mais une économie double par le fait qu'elle se réalise également sur les céréales empruntées nécessairement à l'étranger. Loin donc d'être un mal pour le pays, c'est un grand bienfait. Loin d'être une perte de 500 millions, c'est un gain d'un milliard se répercutant à l'infini dans tout l'organisme industriel et commercial, qu'il vivifie comme un sang généreux.

Ici encore, ce qui est vrai pour l'Angleterre s'applique d'une façon absolue à notre pays.

Une fois entré dans la voie de la protection, une fois la main prise dans l'engrenage, tout le corps doit y passer.

Après la protection industrielle et agricole, après la protection des produits, nous voyons surgir de tous côtés autour de nous les revendications des travailleurs réclamant la protection du travail.

Et à peine cette tendance a-t-elle vu le jour que nous pouvons déjà en signaler les abus et les conséquences aussi funestes pour la classe ouvrière que pour l'industrie:

Les mineurs anglais voulant interdire le travail de la mine à tous ceux qui n'auraient pas été enrôlés pour le travail du fond avant l'âge de 18 ans.

Les ouvriers gantois réclamant la protection contre le travail de la femme.

Les syndicats suisses voulant rendre les syndicats obligatoires.

Les mineurs de Lens se protégeant par la violence contre la concurence de nos compatriotes.

Et pour comble, les ouvriers mineurs américains combattant par l'empoisonnement le travail de ceux qui voulaient les remplacer.

Tous ces faits sont la conséquence logique du principe de la protection, principe anti-démocratique, principe fatal au développement des richesses, principe fatal au progrès de l'industrie, progrès que la liberté seule peut assurer.

Ne perdons pas courage, ayons confiance dans le bon sens et la bonne volonté de nos classes ouvrières ainsi que dans l'énergie et l'intelligence de nos industriels, et nous pourrons encore affronter victorieusement la lutte si nous restons fidèles aux grands principes de liberté commerciale et industrielle auxquels nous devons notre prospérité.

Quoi qu'il arrive, faisons en sorte de toujours pouvoir dire avec le chansonnier que :

La liberté pour faire le tour du monde
N'a pas besoin de passer par chez nous.

TABLE DES MATIÈRES

